CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2018

PROCÈS VERBAL

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

La séance est ouverte à 20h00 par Monsieur Olivier DOSNE, Maire, qui procède à l'appel des membres présents, et constate que le quorum est atteint.

Mes chers collègues,

Comme un début de silence commence à flotter sur cette assemblée, je vais profiter de ce début de silence pour vous demander, avant de procéder à l'appel, de vous lever afin d'observer une minute de silence – s'il vous plait, votre attention – en hommage aux victimes de l'attentat du marché de Noël de Strasbourg survenu mardi dernier.

Minute de silence en hommage aux victimes de l'attentat du marché de Noël de Strasbourg

1 . désignation du secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Je vous propose, ce soir, d'accepter la candidature de Stéphane SILVESTRE.

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :
Madame Hélène DECOTIGNIE donne procuration à Madame Christelle FORTIN

Absents(s) non représenté(s) :
Madame Virginie TOLLARD, Madame Caroline RUIZ

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article Unique – Désigne Monsieur Stéphan SILVESTRE comme secrétaire de la séance du 18 décembre 2018.

Pour : (30)
Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Rémi DECOUT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Marie PLATET (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Boutaïeb KADDANI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Madame Catherine MEUNIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Gilles COLRAT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Amèle SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Isabelle SERIEIS (Liste "Joinville avec vous"), Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Pascal DE CAZENOVE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Madame Chantal COLIN (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Olivier AUBRY (Liste "Vivre Joinville ensemble")

Abstention : (1)
Monsieur Michel LAVAL (Non inscrit)

2 . Approbation du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2018

M. LE MAIRE : Vous avez pris connaissance de ce procès-verbal. Je souhaitais, à nouveau,

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

renouveler les excuses de la municipalité et de l'administration sur le fait qu'il y a eu un défaut d'enregistrement, ce qui peut arriver, et c'est ce qui nous est arrivé. Avez-vous des remarques sur ce procès-verbal ? Michel.

M. Michel LAVAL : Je souhaiterais, puisqu'il s'agit non pas d'un compte rendu analytique, mais d'un procès-verbal détaillé, que sur ce sujet assez important, le point 20, « Avis sur le plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement », il soit précisé ce que j'ai dit ce soir-là et que j'ai rappelé dans un mail il y a près d'un mois, comme quoi la Ville de Joinville n'était pas représentée à la métropole lors de ce vote.

M. LE MAIRE : Dont acte, mais la Ville de Joinville avait donné une procuration.

M. Michel LAVAL : Je souhaite que ce soit indiqué.

M. LE MAIRE : Oui.

M. Michel LAVAL : Si, 21 novembre et pas de voix joinvillaise.

M. LE MAIRE : A Monsieur Eric CESARI, procuration. Ce n'est pas NPPV, c'est un vote. C'est différent de ce que vous faites.

M. Michel LAVAL : Il n'y avait pas mention de Joinville dans les procès-verbaux.

M. LE MAIRE : Il y a une procuration. Ecoutez, on vous retrouvera cela sans problème. Avez-vous d'autres remarques ? Qui est pour ? Qui s'abstient ? Contre ? Merci.

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :
Madame Hélène DECOTIGNIE donne procuration à Madame Christelle FORTIN

Absents(s) non représenté(s) :
Madame Virginie TOLLARD, Madame Caroline RUIZ

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article Unique – Approuve le Procès-verbal de la séance du 16 octobre 2018.

Pour : (30)
Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Rémi DECOUT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Marie PLATET (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Boutaïeb KADDANI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Madame Catherine MEUNIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Gilles COLRAT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Amèle SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Isabelle SERIEIS (Liste "Joinville avec vous"), Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Pascal DE CAZENOVE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Madame Chantal COLIN (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Olivier AUBRY (Liste "Vivre Joinville ensemble")

Abstention : (1)
Monsieur Michel LAVAL (Non inscrit)

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

3 . Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire au titre de la délégation reçue du conseil municipal en application des dispositions de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales

M. LE MAIRE : Ils ont été portés à votre connaissance. Avez-vous des remarques ? Jean-François.

M. Jean-François CLAIR : Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce sont des demandes de précision. En l'occurrence, je souhaiterais avoir trois précisions. Travaux de plantation d'arbres et autres végétaux, tranche 3, il est précisé des travaux sur le square Mozart, un mois de préparation, etc. J'aimerais savoir si vous allez refaire uniquement la partie des jeux d'enfants ou si ce sont tous les arbres qui vont être concernés. Est-ce que vous allez les couper ou les remplacer ? Quand j'ai vu cela, cela m'a un peu interpellé parce que j'aime bien les arbres, donc je me suis demandé si on allait encore les couper, les changer.

M. LE MAIRE : Jean-François, quand on coupe les arbres, généralement, on en replante. Quand le Département coupe des arbres, il en replante.

M. Jean-François CLAIR : C'est vrai, mais ceux-là n'ont pas, apparemment, vocation à être remplacés.

M. LE MAIRE : La commande politique, et après, on va rentrer dans le détail, est de revoir complètement ce square de la place Mozart qui, aujourd'hui, au vu de la population extrêmement rajeunie de ce quartier, mérite une attention plus particulière et une requalification.

M. Jean-François CLAIR : D'accord.

M. LE MAIRE : C'est demandé par toutes les mamans, par les assistantes maternelles, par toutes les gardes d'enfants qui sont là. Il n'y a pas assez de bancs. L'objectif n'était pas de diminuer l'espace des boulistes, mais d'étendre, d'occuper en largeur et en profondeur un peu mieux cet espace, de revoir l'aire de jeux, notamment le nombre de places assises. En termes de végétation, si j'apprends que des arbres sont coupés, c'est qu'ils sont replantés.

Jean-François CLAIR : Non, c'est tout. J'ai vu cela et je pose la question. Merci pour cette précision. La deuxième précision concerne les animations des marchés de Noël. Je vois sur les documents « animations de marché de Noël », donc la Ville va s'occuper d'un marché. Donc, je me suis précipité sur le contrat F16-11 que tout le monde connaît par cœur, bien évidemment, c'est-à-dire que c'est le concessionnaire du marché, société MANDON. L'année dernière, MANDON avait réalisé les animations de Noël, et c'était MANDON qui avait pris en charge le marché de Noël, d'où ma question. J'ai été étonné que cette année, c'était la ville qui prenait en charge le marché de Noël.
Intervention hors micro

Jean-François CLAIR : C'est l'avant-dernière, mais je ne sais pas quelle page.

Intervention hors micro

Jean-François CLAIR : Liste des marchés conclus.

Mme Chantal DURAND : En réalité, ce n'est pas du tout MANDON, et c'est peut-être mal libellé. En fait, ce sont les animations qui se sont faites le week-end dernier dans la rue de Paris et avenue Galliéni, et qui se feront le week-end prochain de la même façon. Donc, c'est le service économique qui paie. Cela n'a rien à voir. Il aurait peut-être fallu préciser, c'est tout.

Intervention hors micro

Jean-François CLAIR : Ma troisième question est aussi un étonnement : vitres cassées suite à débroussaillage. Le mois dernier, il y en avait deux ; ce mois-ci, il y en a trois. Donc, je vois les personnels de la mairie, les personnes qui s'occupent justement de la voie publique, elles font du très bon travail. Je les vois assez souvent, quel que soit le temps, elles travaillent bien. Donc, cela m'a un

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

peu étonné de voir « cassées suite à débroussaillage ». Je me suis demandé si c'est le débroussaillage fait par des personnels de la mairie ou si ce sont des arbres lorsqu'ils ont été coupés. Ce n'est pas sur les montants. Ce qui m'a interloqué, c'est que les personnels travaillent bien, donc cela m'a un peu surpris.

M. LE MAIRE : Là, je vais appeler un ami, donc je vais appeler les services qui vont te répondre ce soir ou un autre soir parce que, là, honnêtement, c'est une bonne question. Donc, on donnera une réponse. C'est bien de suivre ces choses-là, la preuve.

M. Bernard DUVERT : Toujours sur la question de plantation d'arbres, on a une idée du nombre d'arbres qu'on va planter ?

M. LE MAIRE : Où ?

M. Bernard DUVERT : Universal Paysage.

M. LE MAIRE : Sur la rue de Paris, quai de la Marne ?

M. Bernard DUVERT : Oui.

M. LE MAIRE : Pour le quai de la Marne, je crois qu'on est sur une centaine d'arbres. Je me souviens des réunions publiques. Pour ceux qui ont écouté, c'était une centaine d'arbres, je crois. De mémoire, je crois que c'est une centaine. Sur la rue de Paris, les fosses sont en train d'être comblées. On a une difficulté sur la rue de Paris, du côté du Crédit Lyonnais puisque, là, les trottoirs se terminent ou sont en train de se terminer. Les fosses sont conservées, mais il y a eu une découverte malencontreuse de canalisation de gaz en surface très importante qui n'était pas identifiée, comme tout ce qu'on a découvert chaque fois qu'on a ouvert, ce qui fait qu'on plantera des arbustes. J'ai cru comprendre qu'on ferait des massifs sur cette partie-là, mais on pourra vous donner le bilan complet dans quelques semaines.

M. Bernard DUVERT : D'accord, merci.

M. LE MAIRE : Il n'y a plus de questions ? Donc, c'est pour avis. Dont acte. Il n'y a pas de remarques particulières ? Vous êtes pour ? Chaque fois, je ne sais plus si on vote ou pas, mais on me dit que cela ne sert à rien. Avis favorable. Je vous remercie.

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :
Madame Hélène DECOTIGNIE donne procuration à Madame Christelle FORTIN

Absents(s) non représenté(s) :
Madame Virginie TOLLARD

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article Unique : Prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et en vertu de la délégation d'attribution accordée par délibération du 07 avril 2014.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

4 . Dénomination du nouveau groupe scolaire situé 56 rue de Paris

M. LE MAIRE : Comme vous le savez, mes chers collègues, je ne vais vous relire la délibération, mais dans quelques jours, une nouvelle école va prendre place au cœur du Haut de Joinville. Cette école, après un processus de noms et de vote qui a permis aux parents de s'exprimer, ainsi qu'aux enseignants, au Conseil municipal des jeunes, par exemple, je crois qu'il y avait des anciens aussi avec le Conseil municipal des seniors, de proposer des noms. Je crois qu'une soixantaine de noms a été proposée. C'est peut-être un peu trop, mais c'est un magnifique nom est sorti des urnes : Simone Veil. C'est celui qui a été choisi.

Je voulais vous rappeler que Simone Veil avait malheureusement été internée à Auschwitz, à Birkenau, à Bergen-Belsen en mai 1945, qu'elle a fait preuve de courage et de détermination, qu'elle a été extrêmement influente en tant que ministre de la Santé puisqu'elle a porté une loi qui porte son nom, relative à l'interruption volontaire de grossesse, figure, tout simplement, du combat des femmes et les femmes joinvillaises nous témoignent, je pense, leur gratitude de voir ce nom porté sur un établissement scolaire. Ensuite, elle a siégé au Parlement européen, mais je ne peux pas tout dire, et elle a terminé, je crois qu'elle était aussi membre du Conseil constitutionnel et de l'Académie française. Donc, c'est une femme exceptionnelle, et je trouve que plusieurs mois après qu'elle nous ait quittés, le fait que son nom revienne dans les mémoires de manière aussi importante est vraiment une belle histoire pour cette école. Nous aurons, je pense, avec les enseignants, beaucoup de choses à raconter et à enseigner aux enfants autour de son histoire.

Avez-vous des remarques sur cette dénomination ? Madame COLIN d'abord, puis Marie-France, puis Michel.

Mme Chantal COLIN : Je suis, bien évidemment, d'accord pour le nom de cette école, sur le fait que cette école prenne le nom de Simone Veil. Je suis toutefois un peu surprise du fait que vous avez cité les parents, le conseil des enfants et le conseil des seniors. Pour le conseil des seniors, on nous avait dit que cela devait être uniquement des personnalités joinvillaises. Les autres avaient été rejetées. Je pense simplement qu'elle aurait eu encore plus de voix.

M. LE MAIRE : Ecoutez, Madame COLIN, il y a eu un tel engouement que je crois que tout Joinville aurait aimé voter pour le nom de cette école, et surtout le Haut de Joinville. Il y a eu un tel engouement qu'au départ, on était parti uniquement sur les parents, qu'on a trouvé utile d'y associer une réflexion du CMEJ et après, votre collaboration. Puis, j'ai découvert, par exemple, que des fédérations de parents d'élèves souhaitaient ne mettre que des femmes. Chacun a fait son choix. Peut-être n'a-t-on pas été adroit complètement, mais beaucoup de très jolis noms sont sortis, et merci d'y avoir participé. Pour moi, il n'y a pas de sujet d'écarter X ou Y. Je suis un peu surpris parce qu'il n'y a pas de polémique, pour moi, là-dessus. Marie-France.

Mme Chantal COLIN : Non, c'était juste un souci de communication.

M. LE MAIRE : J'ai répondu.

Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN : Je voulais dire que je suis vraiment contente parce que je trouve que c'est super. Cette femme a été extraordinaire, et en tant que femme, en tant que mère, en tant que militante, ma fille a eu le concours du premier prix de la résistance du Val-de-Marne à son époque, je trouve que de mettre le nom d'une école à Simone Veil, c'est extraordinaire. Il n'y a pas de polémique à avoir sur le sujet.

M. Michel LAVAL : Monsieur le Maire, je me réjouis également, comme tous les écologistes, de ce choix excellent, et il faut en remercier toutes les parties qui ont été consultées, les parents d'élèves, les enfants, les enseignants, les conseils des jeunes et des anciens. Le parcours de Simone Veil est exceptionnel, et pour ma part, en dehors des moments douloureux de la Seconde guerre mondiale auxquels nous pensons tous, je relèverai tout particulièrement le fait que cette femme a su se dresser contre son propre camp et défendre ce qu'elle considérait être l'intérêt général contre son propre camp. Je trouve cela particulièrement admirable, et c'est pour moi, également, une source d'inspiration. Je voudrais quand même – vous le savez puisque je l'ai déjà diffusé – regretter la légèreté avec laquelle on traite le Conseil municipal puisque cette appellation a déjà été annoncée dans Joinville Mag paru début décembre. Je trouve que c'est un léger manque de respect pour l'institution qu'est le Conseil municipal, et je le regrette. Le choix, lui-même, je m'en réjouis.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

M. LE MAIRE : Cela n'appelle aucun commentaire de ma part. Avez-vous d'autres questions ?

Mme Jeanine CHERY: Est-ce que vous avez prévenu ses fils et quelle a été leur réaction ?

M. LE MAIRE : Ce n'est pas le cas, mais ils seront prévenus pour l'inauguration qui, pour l'instant, n'est encore pas définie ni annoncée.

Mme Jeanine CHERY: Ils seront probablement heureux.

M. LE MAIRE : De toute façon, je pense qu'ils seront extrêmement heureux de tous les établissements, y compris des hémicycles à la Région et ailleurs qui portent le nom de Simone Veil. Bien évidemment, ils seront invités à l'inauguration. La date n'est pas encore annoncée. Aujourd'hui, l'objectif était de permettre la rentrée le 7 janvier prochain dans cette école qui sera nommée. Gilles.

M. Gilles COLRAT : Oui, j'ai une petite précision. J'ai entendu, l'autre jour, les deux fils de Simone Veil qui étaient à la radio et qui expliquaient qu'ils acceptaient toujours très volontiers que le nom de leur mère soit donné à des établissements scolaires, notamment, et qu'il n'y avait qu'un seul type d'endroit pour lequel ils refusaient, la prison, compte tenu du passé de leur mère et du combat qu'elle a mené pour l'amélioration des conditions des prisonniers.

M. LE MAIRE : Merci, Gilles. Olivier.

M. Olivier AUBRY : Je voudrais dire aussi mon accord total sur le choix de son nom. C'est important qu'il figure sur une école parce que l'école, c'est la transmission, la transmission de connaissances, la transmission de valeurs, et le parcours de Simone Veil inspire beaucoup de valeurs qu'il faut donc communiquer aux plus jeunes générations, évoquer la Shoah, évoquer la déportation ne doit pas être oublié. Vouloir la paix à l'avenir, c'est ne pas oublier le passé. Je crois que c'est important, et ce type d'initiative a aussi une vertu pédagogique pour les plus jeunes, et encore une fois de valeurs essentielles.

M. LE MAIRE : Merci, Olivier. On peut passer au vote, à moins qu'il y ait d'autres remarques ou prises de parole ? Non. Qui est pour ? A l'unanimité, je vous en remercie.

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :
Madame Hélène DECOTIGNIE donne procuration à Madame Christelle FORTIN

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article Unique : Décide que le groupe scolaire situé 56 rue de Paris prendra le nom de « Groupe scolaire Simone Veil ».

5 . Budget principal de la Commune - Exercice 2018 - Vote de la Décision modificative n°2 au Budget 2018

M. Francis SELLAM : Bonsoir à vous tous. C'est une décision modificative, afin de pouvoir finaliser l'activité du budget 2018, bien sûr, toujours en deux parties, une partie pour ce qu'on appelle le fonctionnement qui est donc le « quotidien », avec des recettes et des dépenses, et la partie

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

investissement avec des recettes et des dépenses.

Pour les charges à caractère général, on a une augmentation de +166 k€ parce que nous avons recruté un policier municipal qui vient de Cannes, et on a dû rembourser la Ville de Cannes sur sa formation. Sachez que nous avons été remboursés deux fois, cette année, pour deux policiers qui sont partis de chez nous et qui avaient fait leur formation chez nous aussi.

Pour le fonds pour les personnes handicapées, on a une contribution qui s'élève à 12 k€, soit un peu plus de 2000 que la prévision.

Un autre point, c'est aussi la chance que l'on a d'avoir un restaurant municipal qui attire beaucoup d'agents, et les agents de l'EPT qui sont aussi sur la Ville de Joinville-le-Pont. Nous avons une augmentation de la fréquentation, donc une augmentation du budget de la cantine.

Après, nous avons un point intéressant, c'est qu'avant, pour pouvoir dynamiser le développement du câble et de l'Internet, avec Numéricable, il y avait un contrat qui avait été signé, et la Ville prenait en charge une partie de la dépense d'électricité, de l'ordre de 115 k€. Cela a été annulé et modifié depuis le 13 juillet 2018, et donc, ce qui était une dépense – on le retrouvera tout à l'heure – va devenir aussi une recette.

Sur les charges du personnel, on avait fait une estimation avec une augmentation de 211 k€, avec les différents points qu'on avait estimés en augmentation : versement des indemnités, recrutement de cinq agents, etc. En réalité, malgré le fait qu'on a bien recruté les cinq agents, on a une baisse de nos charges de personnel qu'on avait sûrement un peu surestimé, donc on a rééquilibré à -219 k€. Les cinq personnes qu'on a recrutées, c'est pour le service informatique dans les écoles, le sport, les services techniques, le service logement et l'accueil des services à la population avec le guichet unique.

Après, nous avons les autres charges de gestion courante de l'ordre de 38 k€, une subvention pour l'association TIAM BOXING CLUB qui est en cours d'installation sur la résidence Espérance au bâtiment E. Elle n'a pas encore tout à fait fini de s'installer.

Nous avons aussi une demande de subvention complémentaire de 23 k€ pour la BSPP. En fait, c'est un investissement de la BSPP, et ces 23 k€ sont liés à la taille de la ville. Par contre, ces 23 k€ ne sont pas fléchés pour Joinville-le-Pont puisque c'est dans le budget de la BSPP global, donc on n'est pas en capacité de vous dire où seront investis ces 23 k€ puisque c'est le pot commun de la BSPP.

Nous avons aussi l'effacement de la dette qu'on reverra dans une délibération un peu plus loin. Effectivement, certaines créances vont être annulées puisque la Trésorerie nous demande de ne pas continuer à poursuivre certains impayés d'un montant de 12 k€.

Les charges exceptionnelles sont liées à l'EPT et à des contrats de remboursement entre la Mairie et quelques dettes qu'il y avait entre l'EPT et la Mairie, donc c'est juste une correction d'imputation. D'ailleurs, on retrouvera cela dans le chapitre des recettes.

Concernant le virement à la section d'investissement, notre capacité d'autofinancement est de l'ordre de 266 k€ parce que c'est la différence entre les 3 000 de dépenses et les recettes qui sont juste en dessous. Il y a deux grosses recettes. D'abord, on a les travaux d'entretien de la voirie. La Ville avait prévu une clause qui nous permet le rabais, c'est-à-dire que lorsqu'on arrive à faire certaines économies, on a un rabais sur le volume des commandes réalisées. Je sais que cela tique de la part des sociétés, mais on l'a demandé, et cela génère 141 k€ de recettes complémentaires. Les produits des services des Domaines sont de 115 k€ pour le Numéricable dont on a parlé tout à l'heure, et les 12 800 puisque, malgré tout, au niveau de la cantine, les agents payent une partie de leur repas. Donc, quand je fais le total des recettes moins le total des dépenses, nous avons un surplus d'un montant de 266 877 € qui sont de la capacité d'autofinancement et qu'on va retrouver après puisqu'ils vont être transférés dans la section d'investissement.

Pour la section d'investissement, le premier point, ce sont les travaux relatifs au parvis. On a un solde d'environ 1 million d'euros qui va être décalé sur le deuxième trimestre 2019 puisqu'il y a un décalage dans les travaux. Il y a aussi l'îlot D qu'on avait prévu au budget primitif de 2018 et qui va passer au premier trimestre 2019.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Les opérations d'ordre internes à la section d'investissement sont de l'ordre de 600 k€. Je vais vous les expliquer un peu plus loin. On va y revenir après.

Pour les recettes, on a une recette en moins qui est celle du terrain de l'école maternelle du centre – et non pas d'école que l'on ne vend pas, c'est bien le terrain – sachant que ce terrain aurait dû être vendu et qu'on aurait dû récupérer cette recette en 2018, sauf que les notaires se sont aperçu que quelques mètres carrés n'appartenaient pas à la Mairie. On est en cours de recherche pour savoir s'ils appartiennent à VNF ou au Département. Du coup, cela a bloqué la vente qui va être reportée, je pense, en début 2019, ou un peu plus tard. On verra ce que les notaires vont trouver pour réussir à finaliser. Donc, ce n'est pas une perte, mais juste un décalage de recettes qui sera imputé sur le budget de 2019.

Concernant les subventions d'investissement, on a trois subventions : une du Conseil départemental pour la piste cyclable pour un montant de 78 k€, et deux du Conseil régional, dont une de 49 k€ pour le fonds d'urgence lié aux inondations, et une de 96 k€ pour des projets cyclables également.

Pour pouvoir équilibrer parce que je vous rappelle que dans un budget public, à la différence des budgets privés, on doit avoir un compte à l'équilibre à la présentation finale, donc le premier point, c'est qu'on va déjà commencer par faire un emprunt complémentaire d'un montant de 3.444 millions d'euros, afin de compenser la recette qui était calée sur 2019.

Après, on a un autre point intéressant, c'est le virement de la section de fonctionnement. C'est ce qu'on appelle la capacité d'autofinancement. Comme elle est positive, on la bascule dans nos recettes d'investissement, ce qui est logique.

Les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement sont de l'ordre de 600 k€. Qu'on soit très clair, entre ce que l'on voit au-dessus et en dessous, c'est juste une ligne comptable qui n'a pas d'impact sur notre budget. En fait, il y a trois chapitres au niveau de la comptabilité. Le chapitre 20 concerne les études, le compte 21 est le compte définitif, et le compte 23 concerne les travaux. Quand on est sur des études, on passe les écritures sur le chapitre 20, mais une fois qu'on attaque les travaux, on bascule ces montants sur la ligne 23 qui correspond donc aux chantiers, et cela nous permet de pouvoir récupérer de la TVA sur les montants qui sont investis. Comme on est sur des montants qui peuvent être – vous l'avez vu souvent – importants, cela nous permet de récupérer de la TVA sous ce qu'on appelle le fonds de compensation de la TVA, le FCTVA.

Maintenant, il reste juste un point avant de finaliser la présentation de ce budget modifié. Les 3.444 millions d'euros, fallait-il les emprunter ? C'est l'une des questions qu'on a entendue plusieurs fois. Faut-il aussi les rembourser par anticipation, le plus rapidement possible ? Tout d'abord, rappelons-nous une chose. Dans le DOB, le débat d'orientations budgétaires que nous avons eu en début de l'année 2018, nous avions annoncé que nous allions emprunter 9 millions d'euros. Au budget primitif de mars, on avait annoncé, par rapport à ce qu'on avait vu, qu'on emprunterait 6 millions (deux fois 3 millions) qu'on a d'ailleurs empruntés au mois d'octobre. Je vous rappelle que le montant des investissements pour l'année 2018 est de l'ordre de 30 millions d'euros, et notre capacité financière de l'ordre de 6 millions d'euros. Donc, en fait, au 1er janvier 2018, on avait 8 millions de dettes en en-cours, ce qui correspond à 400 € de dettes par habitant, sachant que la moyenne dans nos strates est de 800 € par habitant. Cela veut dire qu'on est déjà deux fois moins que toutes les autres communes de la même strate, ce qui veut dire qu'on a un endettement qui est vraiment de qualité. Je vous rappelle aussi qu'aujourd'hui, au 1er janvier 2018, on avait la capacité de rembourser la totalité de nos dettes en un an, sachant qu'actuellement, les autres communes de nos strates ont une capacité de remboursement en 8 ans, et que si vous êtes à 12 ans de remboursement de la dette, vous êtes dans le rouge. Nous, on était à un an au mois de janvier.

Donc, au mois d'octobre 2018, on a réemprunté ces fameux deux fois 3 millions, ce qui nous a amené à 13 millions d'euros d'en-cours. 13 millions puisqu'entre le 1er janvier et le mois d'octobre, on a fait des remboursements aussi, donc on est à 13 millions, c'est-à-dire une capacité de remboursement à deux ans. Aujourd'hui, en décembre 2018, on passe à environ – j'arrondis un peu les chiffres – 16 millions d'euros, c'est-à-dire à peu près 2.5 ans pour rembourser. Pourquoi ne pas rembourser immédiatement ? Tout d'abord, le premier point, c'est qu'on sait qu'aujourd'hui, les taux d'intérêts sont bas, et nous sommes sur des intérêts fixes. Donc, on sait que si on emprunte aujourd'hui, on est sur des taux d'intérêts bas et on ne sait pas du tout comment va se comporter le marché sur 2019. On

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

pourrait très bien avoir une inflation plus importante, et on ne sait pas trop où on va non plus, tous les jours, avec ce qui se passe. Donc, il vaut mieux emprunter aujourd'hui, et garder nos emprunts. Je vous rappelle quand même que l'objectif en 2020, c'est d'avoir réalisé nos 70 millions d'investissement, et pour ce faire, on a besoin de continuer à emprunter. Donc, à la place de rembourser par anticipation quelque chose dont on va avoir besoin puisqu'il nous reste à peu près, aujourd'hui, en gros, 15 millions d'euros à investir encore sur les deux dernières années. Au lieu de réemprunter avec le risque d'avoir des taux d'intérêts plus forts, on va capitaliser notre dette, et continuer à la rembourser tranquillement. C'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, nous annonçons que nous garderons cet emprunt.

Ce budget modificatif nous permet de boucler proprement notre année 2018, et d'entamer sereinement notre année 2019. Y a-t-il des questions ?

M. Jean-François CLAIR : Mon cher collègue, je ne vais pas refaire la discussion qu'on a eu en commission finances puisque cela a été assez long, effectivement, et que j'ai eu toutes les réponses souhaitées et désirées. Concernant les emprunts, je peux en conclure, d'après ce que tu as dis, que la situation est beaucoup plus saine, donc cela veut dire que, quelque part, le financement de la deuxième ou de la troisième tranche de Garchery, ce sera pratiquement de l'autofinancement. C'est une question. La deuxième question, j'ai vu apparaître – c'est une question que je n'ai pas posée – le FIPHAFP, que tout le monde connaît par cœur, bien évidemment. Donc, je rappelle que le FIPHAFP a pour mission de favoriser l'insertion et le maintien de l'emploi des travailleurs handicapés. C'est quelque chose d'extrêmement important d'aider ces personnels à avoir de l'emploi. Je remarque simplement, au niveau du budget, que ce n'est pas une grosse somme, certes, mais que la Ville n'est pas au niveau des 6 %. Je vois que vous avez payé un peu plus de pénalités, d'où ma question. Ce n'est pas sur la somme, mais plutôt sur le fond. Est-ce qu'il va y avoir, dans les années à venir ou l'année prochaine, une embauche, par exemple, pour essayer de rééquilibrer et pour donner du travail à ces travailleurs, justement, qui ont beaucoup de difficultés à trouver de l'emploi ? La dernière fois, on avait notamment parlé des cinq emplois qui étaient en insertion. Est-ce qu'il n'y aurait pas la possibilité d'avoir, dans cette insertion, un emploi pour rééquilibrer, pour les aider justement à trouver un emploi pérenne ? Merci.

M. LE MAIRE : Sur le handicap, Jean-François, je te remercie d'être très attentif à cette problématique, évidemment. Ce qu'on rencontre, avec les années d'expérience que j'ai maintenant sur la gestion du personnel communal, c'est que tu as aussi des employés qui ne déclarent pas leur handicap. C'est compliqué, et parfois, j'ai poussé certains d'entre eux à oser franchir le pas parce qu'il n'y a pas de honte, au contraire. D'abord, il n'y a que l'administration et nous qui sont au courant, et je pense qu'en termes de budget, nous serions... Je sais que chaque fois que quelqu'un se présente, comme dernièrement où un petit jeune s'est présenté au niveau du service des espaces verts en passant par mon cabinet, par relation, il voulait un stage, et finalement, on l'embauche en CDD pendant plusieurs mois au niveau des espaces verts. Il a 20 ans, et franchement, on est ravi de pouvoir le faire. Je pense qu'en nombre, le nombre est atteint, mais qu'il n'est pas déclaré. C'est vrai que si on se base sur le comptage, c'est dérangeant. Bien évidemment, les gouvernants, quels qu'ils soient, qui viennent de passer, ne font pas assez d'efforts, chaque fois, pour le handicap, et on nous impose des normes, des obligations, et les gens ne se déclarent pas. Donc, c'est compliqué.

M. Francis SELLAM : On a une chargée de mission qui s'occupe d'accompagner les personnes porteuses de handicap, et qui les aide aussi à faire cette démarche pour obtenir des droits complémentaires. Nous avons aussi M. Egger qui nous rejoint pour tout ce qui est lié à l'ergonomie aussi, au travers le handicap. Donc, on a quand même deux agents qui sont là pour ce faire.

Concernant les emprunts, c'est le même principe que pour la BSPP. C'est un pot commun, en fait. Donc, il n'y a pas de fléchage de tous les emprunts et de la CAF. On ne peut pas dire que la CAF va être utilisée pour tel ou tel point, ou un emprunt. En fait, c'est la globalité. Donc, demain, je ne sais pas comment ni sous quelle forme on va financer. Je ne sais pas si ce sera de la CAF ou de l'emprunt, et peu importe, en fait.

Juste un point, on a quand même aussi Chantal ALLAIN qui est adjointe au handicap et qui fait un grand travail. D'ailleurs, elle prépare Handi-Valide pour le 2 février si je ne me trompe pas. Avez-vous d'autres questions ?

M. Michel LAVAL : Monsieur le Maire, Francis, mes chers collègues. Deux piques. Je pense que c'est

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

très bien d'accueillir les compétences qui viennent de Cannes, et ne ce qui concerne le handicap, il y a un sujet actuel sur la voirie – d'ailleurs, la préfecture s'en inquiète – pour ce qui est des personnes à mobilité réduite et de leur passage sur la voirie où il serait bon qu'il n'y ait pas de régression, au moins à Joinville, par rapport à la loi de 1975 sur la bande roulante pour les fauteuils roulants. C'est très marginal par rapport au sujet qui est géré par Francis. Je ne peux pas voter cette décision modificative puisque je n'ai pas voté le budget, mais je voudrais tout de même saluer la présentation de Francis, et notamment ce zoom sur l'emprunt. C'était la question que je voulais poser, bien entendu, cela s'impose. Donc, je voudrais quand même saluer ce pragmatisme parce que la municipalité a diffusé un récit correspondant aux préjugés des gens : nous gérons en bon père de famille, à bas la dette. Je résume, et globalement, c'était le message. En l'occurrence, vous savez ne pas être trop doctrinaire, et il était nécessaire d'emprunter. Votre explication sur l'opportunité que cela représente me convient tout à fait, et il est bon de respirer un peu, de profiter des conditions actuelles pour ce faire. Donc, entre le récit pour brosser les préjugés des gens dans le sens du poil et la réalité, vous choisissez la réalité et je vous en félicite.

M. Francis SELLAM : D'abord, merci, Michel, pour les compliments. Je prends. Juste sur l'emprunt, sur tous les débats d'orientations budgétaires qu'on a eus depuis 2014, on n'a jamais dit qu'on était contre l'emprunt. On a dit qu'on était pour l'emprunt maîtrisé, au travers d'une CAF. Cela a toujours été cette stratégie.

Intervention hors micro

M. Francis SELLAM : En tout cas, d'un point de vue budgétaire, on a toujours été attentif à maîtriser nos emprunts. Merci, Michel.

M. LE MAIRE : Je vais quand même rajouter un petit mot. Merci pour les propos à l'encontre de Francis parce que, effectivement, c'est beaucoup de pédagogie et d'humilité. C'est une explication qui a été très bien faite. Je pense que depuis plusieurs années, on porte des projets d'investissement dans le temps, calibrés et rarement dans l'urgence. On a évité, plusieurs fois, d'investir trop tôt par rapport à certains projets qui étaient demandés, parfois, par la population. On essaie de calibrer nos investissements dans le temps qu'il leur est imparti. C'est ce que je voulais rappeler ce soir, humblement. Par contre, pour la remarque, certainement judicieuse, concernant le handicap. Il faudra peut-être détailler, par contre, Michel. Cela m'intéresse que vous détailliez.

M. Michel LAVAL : Oui, donc je recommence. Vous avez reçu des courriers. Ils ont été écartés à la commission annuelle du handicap puisqu'il y a une réunion par an. Par ailleurs, il y a une demande qui est faite auprès du préfet pour instruire les récents aménagements de stationnement, en rapport avec la loi de 1975 qui exige qu'il y ait, partout, une bande roulante sans obstacle, genre transformateur électrique, etc., sans obstacle, aucun, de 1.40 mètre pour les personnes à mobilité réduite. Donc, des aménagements récents, selon moi, et j'ai des photos, amènent une régression par rapport à la loi de 1975. Pour le handicap, il y a encore du travail.

M. Francis SELLAM : Monsieur le Maire, je propose que l'on continue.

M. LE MAIRE : On va continuer.

M. Bernard DUVERT : Je veux bien revenir sur cette histoire de handicap, même si, à la lumière du budget, cela ne pèse pas grand chose, mais dans la symbolique, cela peut peser quand même. Je connais bien la réglementation sur les entreprises, et effectivement, on impose aux entreprises aussi 6 % de salariés ayant des handicaps divers, d'ailleurs, et dont certains ne sont pas connus des entreprises, bien évidemment. Cependant, j'imagine qu'avec la commune, il est possible de faire appel à des entreprises genre ESAT, spécialisées, qui permettent de faire baisser largement aussi le taux de non-employabilité de travailleurs handicapés. Je pense qu'on le fait régulièrement. Un petit effort, comme le disait notre collègue, CLAIR, permettrait d'arriver... On n'est pas très loin de l'objectif, il me semble. Est-ce qu'on peut savoir ce que cela représente en nombre de personnes, en équivalents temps plein, si on voulait être à zéro de ce financement, de ce fonds.

M. Francis SELLAM : D'abord, juste un point, on travaille déjà avec des ESAT. Je sais qu'on a eu une mésaventure une fois parce qu'on a dû faire un appel d'offres. C'était sur les espaces verts. Le problème, c'est que les ESAT ont des tarifs qui sont chers. En appel d'offres, une fois qu'on a le cahier des charges, il y a un moment donné où cela bloque. Effectivement, on travaille. On essaie de

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

trouver et de faire passer des contrats plus adaptés, mais il y a un moment donné où on est obligé aussi de présenter des commissions d'appels d'offres pour être dans les clous. Effectivement, on fait attention. On participe. Concernant le nombre de temps plein, je ne sais pas. Je n'ai pas la réponse ici, donc je demanderai aux services de faire une réponse.

M. Bernard DUVERT : Sur les marchés, je vous ai déjà suggéré à plusieurs reprises de prévoir des marchés avec clause sociale de marché public qui écarte automatiquement les entreprises classiques. Il suffit de le prévoir au marché. Beaucoup de municipalités le font. Cela permet effectivement à ces établissements qui ont des modes de fonctionnement, qui ont aussi des coûts de main-d'œuvre relativement importants d'être placés en tête, devant des entreprises classiques. Cela se fait régulièrement.

M. LE MAIRE : Entre la bonne idée, qui est la vôtre, et la réalité, on rappelle l'exemple de l'ESAT de Polangis qui avait perdu, lors d'un marché, contre un ESAT – je ne sais plus – de Meaux ou de Bretagne parce que les clauses et les coûts étaient différents. Nous souhaitions vraiment faire travailler notre ESAT ou un ESAT de Saint-Maur ou de grande proximité, et il a fallu trouver des argumentations particulières pour relancer ce contrat exceptionnellement. Ce n'est pas vraiment ce qu'on a l'habitude de faire, mais il fallait le faire.

M. Francis SELLAM : Merci pour la remarque, mais vous la faites régulièrement.

M. Bernard DUVERT : Oui, malheureusement, Monsieur le Maire, je la fais régulièrement, mais cela n'avance pas.

M. Francis SELLAM : On ne voudrait pas passer pour des vilains parce que c'est un peu le sentiment.

M. Bernard DUVERT : Je ne dis pas cela.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas à moi qu'il faut dire cela, Monsieur, parce que j'ai quand même voté la loi handicap avec Marie-Anne MONTCHAMP. Je pense que les travaux et les investissements qui ont été faits par cette municipalité depuis 10 ans en termes d'accessibilité sont remarquables. Je vous donnerai les chiffres et les détails lors du prochain Conseil municipal. A un moment, par mon métier – parce que moi aussi, j'ai un métier, comme vous – je suis vraiment attaché au handicap. Je remercie encore Chantal pour tous les travaux qu'elle fait. En ce moment, elle est sur l'autisme, avec les services de la Ville. Franchement, ce n'est pas vous qui venez me voir dans mon bureau pour me proposer des solutions, mis à part le fait de faire des remarques bien pensantes et bienveillantes dans un Conseil municipal. Je trouve cela assez déplacé, Monsieur DUVERT.

M. Bernard DUVERT : En quoi ce serait déplacé ?

M. LE MAIRE : Parce que vous jouez la victime et vous nous faites passer...

M. Bernard DUVERT : Je ne joue pas la victime.

M. LE MAIRE : Nous sommes une municipalité qui est en avance sur ce que nous demande de faire la préfecture en termes d'investissement puisqu'il y a peut-être deux ans, je crois, la préfecture nous a encore sommés d'investir plus d'un million d'euros sur quelques années, alors que je peux vous parler de l'ascenseur FANAC, des portes de la Mairie, des rampes d'accessibilité. Effectivement, on n'est pas les meilleurs partout. Les 1.40 mètre, sur certaines rues, ce n'est pas forcément possible. Quand le trottoir est petit, on ne peut pas l'agrandir. Alors, évidemment, vous avez vos amis sur Twitter qui se font un plaisir de nous allumer de manière anonyme.

Intervention hors micro

M. LE MAIRE : Attendez, je les connais, vos potes. Je les connais bien. On les a identifiés. Je les vois dans les villes.

Intervention hors micro

M. LE MAIRE : Non, je n'ai pas de service de renseignement, mais Twitter, c'est anonyme, Michel. Je ne vous parle pas anonymement, mais je vous parle dans les yeux.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Intervention hors micro

M. LE MAIRE : Oui, mais vous le faites porter par d'autres. Je ne dirai pas les noms ce soir, mais je connais bien vos amis. Cela suffit. A un moment, Monsieur DUVERT, c'est un sujet sur lequel on n'a pas le droit de jouer. On n'a pas le droit de jouer là-dessus.

M. Bernard DUVERT : On ne va pas être d'accord parce que je vous ai suggéré, sur du bâtiment public du style gymnase de faire de la clause sociale marché public. Vous m'aviez dit que vous ne saviez pas, à l'époque. Je pense que vous avez eu le temps d'y réfléchir. Je ne suis pas là pour polémiquer pour le plaisir. Je suggère une solution et on me dit que je suis méchant.

M. LE MAIRE : Suggérez, mais votre suggestion est au bout du couloir. J'ai un bureau qui s'appelle mon bureau. Il est ouvert pour tous les membres de cette municipalité, y compris l'opposition, y compris les Joinvillais qui sont dans la salle. Rentrez, exprimez-vous, exprimez-moi, on vous recevra avec Chantal ALLAIN. Ce n'est pas compliqué. Vos idées, dans le cadre des marchés publics, on les a appliquées de nombreuses fois, notamment les clauses pour essayer d'obtenir des entreprises locales. On essaie de le faire au maximum, sauf qu'il y a très peu d'entreprises locales. On est une ville, quand même, de 19 000 habitants qui, aujourd'hui, ne peut pas répondre à toutes les obligations de cette mairie. Vous le savez, donc c'est facile de le répéter, de le mettre dans vos futurs tracts et tout, mais franchement, c'est facile.

M. Bernard DUVERT : C'est la réalité.

M. LE MAIRE : Sur le handicap, je ne laisserai jamais rien passer.

Intervention hors micro

M. LE MAIRE : Oui, mais d'abord, vous avez une élue qui vous recevra quand vous le voulez.

Intervention hors micro

M. LE MAIRE : Oui, je vous parle d'une élue. La commission, c'est la commission. On va vous montrer tout ce qui a été fait. Je n'ai pas honte.

Intervention hors micro

M. Francis SELLAM : Très bien, pour revenir aux chiffres, Julien, de combien était le montant qu'on a donné à l'ESAT en 2017 ? Donc, 23 k€ + 12 k€, on est à 35 k€ pour le handicap à peu près. Avez-vous d'autres questions ?

Intervention hors micro

M. Bernard DUVERT : J'ai encore une remarque qui va peut-être déplaire. Je vois cela. Quel est le calcul des rabais ? J'ai toujours peur avec les rabais. Quand je vois que j'ai des rabais, je me dis qu'on m'a surfacturé au départ. Le rabais entraîne-t-il des dépenses supplémentaires, surtout à cette hauteur (140 k€ de rabais) ? On peut se satisfaire et dire que c'est magnifique, qu'on a gagné de l'argent, mais par rapport à qui, par rapport à quoi ? Comment se calcule ce rabais puisqu'il est annoncé ?

M. LE MAIRE : Il est dans les contrats qui sont signés avec les délégataires, et on pourra vous les transmettre si vous le souhaitez, ou peut-être dans les commissions qui peuvent évoquer ces sujets. Je pense au bail voirie, par exemple – Jean-Jacques, tu pourrais en parler mieux que moi – sur lequel quand vous arrivez à un certain nombre d'investissements et un montant d'investissement sur une année, vous avez, dans le contrat, un rabais qui est fait, de 3, 4 %, voire plus que cela, Jean-Jacques. C'est ce qu'on appelle des rabais, et là, c'est pour la voirie, par exemple. Il n'y a rien de mafieux, rien de caché. C'est dans les contrats. La question, c'est pareil, elle sous-entend ce qu'on vous cache. On ne cache rien. Si vous voulez les contrats, on vous les redonne. Vous êtes conseiller municipal.

M. Oliver AUBRY : Sur l'aspect formel, je vois un peu déplacé cet emportement. On est dans un Conseil municipal qui est un lieu de débat, d'échanges, de propositions. Ce n'est pas une chambre

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

d'enregistrement. Vous l'avez dit : je trouve intéressant la proposition de Bernard DUVERT sur la question de la clause des marchés. Cela ne retire rien au travail de Chantal ALLAIN, mais on fait une proposition. On l'a déjà faite, mais ce n'est pas la peine de s'emporter ainsi.

M. LE MAIRE : Je ne m'emporte pas. Je voulais simplement rappeler que les documents, pour vous en tant que conseillers municipaux, et par rapport à vos représentants de groupe dans les commissions, vous les avez, et si vous ne les avez pas eus, on peut vous les redonner. Il n'y a pas de sujet. On passe au vote.

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :
Madame Hélène DECOTIGNIE donne procuration à Madame Christelle FORTIN

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article Unique : Adopte par chapitre, la décision modificative n°2 au budget principal de la commune pour l'exercice 2018, ci-annexée, arrêtée en mouvements budgétaires à la somme de :

• en dépenses :	- 1 915 591,12 €
• en recettes :	- 1 915 591,12 €

Dont :

• en section de fonctionnement :	+ 269 377,71 €
• en section d'investissement :	- 2 184 968,83 €

Pour : (27)
Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Rémi DECOUT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Marie PLATET (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Boutaïeb KADDANI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Madame Catherine MEUNIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Gilles COLRAT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Amèle SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Caroline RUIZ (Liste "Joinville avec vous"), Madame Isabelle SERIEIS (Liste "Joinville avec vous"), Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont")

Abstention : (6)
Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Michel LAVAL (Non inscrit), Monsieur Pascal DE CAZENOVE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Madame Chantal COLIN (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Olivier AUBRY (Liste "Vivre Joinville ensemble")

6 . Admission en créances éteintes 2018 - Budget Principal de la Commune

M. Francis SELLAM : La Trésorière municipale nous demande d'annuler des créances qu'elle n'arrive pas à récupérer, pour un montant de 12 700 euros. En fait, on nous demande de constater l'effacement de cette dette. C'est une opération naturelle, et si je me rappelle bien, ce sont des créances qui varient de 2012 à 2015 ou 2016, maximum. Ce sont de petites dettes, souvent liées aux

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

services périscolaires, à la cantine. Donc, ce sont des dettes qu'on n'arrive pas à récupérer parce que les gens sont partis, ou autres, et la Trésorière nous demande d'effacer la dette. Avez-vous des questions ?

M. Jean-François CLAIR : Mon cher collègue, j'ai juste une remarque pour éviter les questions. La question a été posée en commission finances, effectivement, sur la répartition des créances, sur le type de typologies, donc on a bien les typologies sur le compte rendu. Ce serait peut-être bien de diffuser, non le compte rendu, mais au moins ces typologies à l'ensemble des personnes, ce qui permettre de connaître un peu le type de créances qu'on a, sachant que, de toute façon, il n'y a rien à faire. Cependant, sur l'aspect de la sociologie, c'est intéressant d'autant qu'on peut remarquer, aujourd'hui, qu'il y a de plus en plus de personnes dans le besoin. Donc, on verra sûrement dans les années à venir, malheureusement, les admissions en créances et dettes augmenter.

M. LE MAIRE : On en a déjà parlé, mais les créances à titre personnel ne sont pas anonymes quand même, donc je pense qu'il y a un côté confidentiel.

Intervention hors micro

M. LE MAIRE : Oui, mais même la typologie, c'est compliqué. Je ne vais d'ailleurs pas aller plus loin parce que je vais me perdre.

Intervention hors micro

M. LE MAIRE : C'est une bonne question parce que, par exemple, quand on était en charge de l'Office – et Chantal, pareil – on posait la question de la sociologie des personnes qui avaient des difficultés pour passer les créances. On en connaissait certaines, mais on ne pouvait jamais noter.

Intervention hors micro

M. Francis SELLAM : Je pense que les créances doivent rester là où elles sont. Très bien. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci beaucoup.

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :
Madame Hélène DECOTIGNIE donne procuration à Madame Christelle FORTIN

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article Unique : Admet, sur proposition du comptable public, l'effacement de créances éteintes - suite à des procédures de redressement personnel et de liquidation judiciaire - mentionnées sur la liste fournie par ce dernier et dont le montant global s'élève à 12 787,06 €.

7 . Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager, de liquider des dépenses d'investissement du budget principal de la commune avant le vote du budget 2019

Francis SELLAM : Là, il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à engager et liquider des dépenses de d'investissement du budget principal de la commune avant le vote du budget 2019. En fait, il s'agit tout simplement de pouvoir continuer à travailler, payer nos fournisseurs, les agents aussi, donc de continuer à faire vivre la Mairie. C'est juste l'autorisation classique, comme chaque année. Avez-vous

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

des questions ?

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci beaucoup.

M. LE MAIRE : On va recommencer.

M. Francis SELLAM : Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci beaucoup.

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :
Madame Hélène DECOTIGNIE donne procuration à Madame Christelle FORTIN

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article Unique : Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget principal de la commune pour l'exercice 2019, les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants :

Budget principal	Crédits ouverts en 2018	Montant maximum d'engagement pouvant être autorisé	Montant d'engagement proposé dans le 1er trimestre 2019
Chapitre 20 – Immobilisation incorporelles	1 034 132,95 €	258 533,00 €	258 533,00 €
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	5 055 754,40 €	1 263 938,00 €	1 263 938,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	8 228 048,85 €	2 057 012,00 €	2 057 012,00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	9 703 094,99 €	2 425 773,00 €	2 425 773,00 €

Pour : (28)
Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Rémi DECOUT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Marie PLATET (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Boutaïeb KADDANI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Madame Catherine MEUNIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Gilles COLRAT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Amèle SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Caroline RUIZ (Liste "Joinville avec vous"), Madame Isabelle SERIEIS (Liste "Joinville avec vous"), Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont")

Abstention : (5)

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Monsieur Michel LAVAL (Non inscrit), Monsieur Pascal DE CAZENOVE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Madame Chantal COLIN (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Olivier AUBRY (Liste "Vivre Joinville ensemble")

8 . Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager, de liquider des dépenses d'investissement du budget annexe du port de plaisance avant le vote du budget 2019

M. Pierre MARCHADIER : J'ai le même exercice, tout d'abord en ce qui concerne le port de plaisance, et en fait, ce sont les dépenses d'investissement. C'est un quart des dépenses d'investissement qu'on peut engager avant le vote du budget. Dans le cas du port de plaisance, cela correspond à 6 500 €. Avez-vous des questions ? Il n'y a pas de question, on passe au vote.

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :
Madame Hélène DECOTIGNIE donne procuration à Madame Christelle FORTIN

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article Unique : Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget annexe du service Port de plaisance pour l'exercice 2019, les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants :

Budget annexe du Port de Plaisance	Crédits ouverts en 2018	Montant maximum d'engagement pouvant être autorisé	Montant d'engagement proposé dans le 1er trimestre 2019
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	26 053,58 €	6 513,00 €	6 513,00 €

Pour : (32)
Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Rémi DECOUT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Marie PLATET (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Boutaïeb KADDANI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Madame Catherine MEUNIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Gilles COLRAT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Amèle SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Caroline RUIZ (Liste "Joinville avec vous"), Madame Isabelle SERIEIS (Liste "Joinville avec vous"), Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Pascal DE CAZENOVE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Madame Chantal COLIN (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Olivier AUBRY (Liste "Vivre Joinville ensemble")

Abstention : (1)
Monsieur Michel LAVAL (Non inscrit)

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

9 . Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager, de liquider des dépenses d'investissement du budget annexe du cinéma avant le vote du budget 2019

M. Pierre MARCHADIER : Les dépenses d'investissement qui sont concernées, dans la limite du quart des années précédentes s'élève à 11 789 €. Il n'y a pas de question, on passe au vote.

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :
Madame Hélène DECOTIGNIE donne procuration à Madame Christelle FORTIN

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article Unique : Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget annexe du service Cinéma pour l'exercice 2019, les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants :

Budget annexe du Cinéma	Crédits ouverts en 2018	Montant maximum d'engagement pouvant être autorisé	Montant d'engagement proposé dans le 1er trimestre 2019
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	47 158,12 €	11 789,00 €	11 789,00 €

10 . Marchés forains : actualisation des tarifs afférents aux droits de place et autres tarifs et de certaines redevances versées par le délégataire à la Ville

Mme Chantal DURAND : Mes chers collègues, je vous propose d'examiner la délibération numéro 10 qui a trait aux marchés forains, et notamment à l'actualisation des tarifs afférents aux droits de place et aux autres tarifs, ainsi que de certaines redevances.

Comme vous le savez, la Ville a choisi la concession pour gestion, comme type de gestion de nos deux marchés forains. Le délégataire nommé en décembre 2016 est la société MENDON. Dans le contrat de DSP, il figure, à l'article 20, que le délégataire, sur sa proposition, peut effectivement demander à la Mairie une actualisation des tarifs des emplacements des commerçants, selon une formule de calcul qui figure dans la délibération, et que je ne vais pas vous lire tellement elle est sexy. Je vais éviter de vous la relire, mais c'est selon une formule de calcul.

Selon cette formule, l'augmentation des tarifications est sortie à 4.87 %. Devant le contexte économique et social actuel, je suis intervenue de façon importante auprès de Monsieur le Maire pour lui demander de négocier avec le concessionnaire de manière à ce que cette augmentation soit moins forte. Il n'était effectivement pas envisageable d'imposer à nos commerçants un tel pourcentage d'augmentation. Nous aurions pu, à mon sens, perdre certains de nos commerçants qui ont des linéaires importants. De toute façon, il ne faut pas se leurrer, cette augmentation aurait été répercutée sur les prix, c'est-à-dire que demander une négociation voulait dire qu'on protégeait nos commerçants, mais en même temps, leur clientèle, donc les Joinvillais puisque nos deux marchés

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

sont des marchés familiaux et locaux. Après négociation faite par Monsieur le Maire, effectivement, la société MANDON a accepté de descendre l'augmentation des places et des redevances à 1.8 %.

Je vous demande donc de bien vouloir voter cette augmentation. Avez-vous des questions ?

M. Bernard DUVERT : Hier, s'est réunie, je crois, la commission consultative sur les services publics qui comporte un volet technique et budgétaire. Ma question complète un peu cette réunion, en tout cas les données qui sont proposées. Je voulais savoir où se situe Joinville, à peu près, parmi les villes du Val-de-Marne pour ne pas aller trop loin. Il y a 47 villes dans le Val-de-Marne. Est-ce que les prix, que ce soient les abonnés ou les volants, sont plutôt en dessus ou en dessous ? Est-ce que, finalement – l'aspect qui pourrait être dissuasif a été évoqué – malgré tout, ces prix ne sont pas un peu élevés ? En tout cas, où nous situons nous dans le Val-de-Marne, à peu près ?

Mme Chantal DURAND : Je ne vais pas savoir répondre de façon très technique.

M. Bernard DUVERT : Tu peux attendre.

Mme Chantal DURAND : Je ne vais pas savoir répondre de façon très fiable et très technique, mais en tout cas, il est vrai que les marchés de Joinville ont la réputation d'être chers. C'est tout ce que je peux te répondre de façon transparente.

M. Bernard DUVERT : Là aussi, malgré les efforts sur le prix d'achat pour les consommateurs, certainement. Cela se répercute.

Intervention hors micro

M. Michel LAVAL : Bravo pour cette négociation, mais j'ai une interrogation. Nous connaissons tous le grand écart qu'il y a entre le marché du week-end dans le haut et celui qu'il y a dans le bas. Donc, ce serait, à mon avis, opportun, mais est-ce possible d'avoir des tarifs différenciés ?

Mme Chantal DURAND : Encore une fois, je ne vais pas savoir vous répondre de façon très fiable, mais à mon sens, non.

Intervention hors micro

Mme Chantal DURAND : Oui, alors, Michel, tu veux parler...

M. Michel LAVAL : Je parle des commerçants. Certains commerçants ne viennent que sur le haut, et certains ne viennent que sur le bas. Je pense qu'étant donné la différence de chalandise, de pouvoir d'achat, il serait opportun... C'est mon opinion, donc je la partage. La question que je pose, c'est est-ce possible, légalement, au sein de la même commune, de faire des tarifs linéaires différents entre deux marchés ?

Administration : Je pense que le débat ne se situe pas sur le plan juridique, en fait, parce que la situation étant inégale entre les deux emplacements et la fréquentation des deux emplacements, je ne pense pas qu'il y ait de rupture d'égalité des commerçants devant les tarifs entre deux sites différents. Par contre, je pense que commercialement, c'est compliqué pour le concessionnaire parce que l'idée de créer un abonnement, c'est-à-dire d'avoir des abonnés, c'est de les inciter à venir quatre fois par semaine, et non de choisir au cas par cas les marchés sur lesquels ils veulent venir. D'ailleurs, la plupart des abonnés viennent sur les deux marchés. On a assez peu de forains qui ne viennent que sur l'un ou que sur l'autre. Donc, globalement, je ne pense pas que la stratégie globale soit pertinente, en fait. D'ailleurs, aucun délégataire ne nous l'a jamais proposé.

M. Michel LAVAL : Il est clair qu'on fait plus de chiffre d'affaires en bas qu'en haut.

L'administration : Parce que je pense que la zone de chalandise est simplement plus grande en bas qu'en haut. C'est tout.

M. Michel LAVAL : Cela se paye.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

L'administration : C'est bien pour cela qu'on incite les commerçants à aller en bas et en haut parce que si vous ne faites qu'un abonnement en bas, vous risquez de tout simplement vider le marché du haut.

M. Michel LAVAL : C'est un peu dirigiste.

L'administration : C'est surtout contre-productif.

M. LE MAIRE : Ecoutez, puisque vous êtes pour votre propre avis, on vient de l'entendre, et je voulais vous en remercier. C'est intéressant. C'est vrai qu'on a à faire face à deux marchés différents, à deux zones différentes, et c'est d'autant plus paradoxal qu'avec l'arrivée des nouveaux Joinvillais, on pourrait penser que le haut, sur le marché, est beaucoup plus dynamique, mais ce n'est pas le cas pour l'instant. Quand vous interrogez le placier, aujourd'hui, c'est le bas de Joinville qui est extrêmement dynamique au niveau de son marché. Il est extrêmement populaire, d'ailleurs, parce qu'il n'y a plus rien à Champigny non plus, j'ai envie de dire. Posez la question à la ville d'à côté. Si peu qu'il y ait de la neige, c'est la Russie, à côté. C'est la réalité.

Intervention hors micro

M. LE MAIRE : L'URSS, pardon. Toute blague à part, les Campinois briguent beaucoup ce marché, et vous le voyez à l'occasion des élections puisque lorsqu'on distribue chaleureusement nos tracts, tous bords confondus, on nous dit souvent « nous sommes de Champigny ». Bienvenue chez nous. Donc, sur le haut de Joinville, le placier et la société MANDON – que je remercie au passage pour la négociation parce qu'ils n'ont pas hésité un instant et que cela a été immédiat – expliquent que le marché du haut pourrait s'étendre en termes de commerçants, mais aujourd'hui, ils ne le font pas parce que cela pénaliserait les commerçants en place qui, eux, par contre, travaillent assez bien. Donc, peut-être qu'avec les livraisons futures de commerces et les travaux qui vont se terminer dans la rue, on pourra redynamiser plus fortement ce marché du haut de Joinville. En ce qui concerne les prix, je vous engage – vous le rappelez – à faire le marché sur d'autres communes aussi pour voir. Allez à La Varenne.

Intervention hors micro

M. LE MAIRE : Allez à Vincennes. J'ai envie de dire que lorsque vous êtes sur le marché de Joinville sur la place du 8 mai, sur le bout de la place, vous avez un marchand de fruits et légumes qui est très bas. Je peux vous indiquer quelques marchands. On les connaît.

M. Michel LAVAL : C'est largement corrélé au potentiel fiscal de la Ville. C'est aussi bête que cela.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas bête, mais c'est la réalité économique de notre ville. Aujourd'hui, les commerçants aussi jouent sur le curseur prix en fonction des habitants qu'ils desservent. C'est clair. Heureusement que le commerce est libre, d'ailleurs, sinon ce serait grave.

M. Michel LAVAL : Je suggérerais, dans le cadre de cette liberté, une différenciation tarifaire.

M. LE MAIRE : Jean-François qui connaît très bien les marchés.

M. Jean-François CLAIR : Monsieur le Maire, mes chers collègues, effectivement, je ne sais pas si je les connais très bien, mais je suis très souvent sur le marché. Je connais les commerçants, et pratiquement les problématiques des commerçants. D'abord, je voudrais déjà remercier notre collègue d'avoir renégocié parce que ce n'est pas évident, par les temps qui courent. En termes de marché, le fait de désigner (propos inaudible) du marché, on risquerait après de ne pas avoir forcément les mêmes commerçants en haut et en bas. On a quand même des difficultés le jeudi et le mardi. C'est très important parce qu'on n'a pas forcément les mêmes personnes – ce qui a été rappelé – qui vont au marché. Concernant le marché du mardi, en bas, j'ai entendu très précisément – c'est une question – une possibilité de le mettre le mercredi. On pourrait peut-être profiter de l'occasion pour avoir quelques précisions, sachant qu'apparemment, les commerçants du marché seraient favorables. Je ne sais pas. Il faudrait voir, après, si la clientèle serait elle-même favorable ou pas, et s'il va y avoir un sondage fait là-dessus. C'est une question.

La deuxième question dont vous parliez tout à l'heure, c'est qu'effectivement, il y a eu une réduction à

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

1.8 %, ce qui est très bien. Je rappelle simplement que la réduction est encadrée par l'article 23, pour ceux qui l'ont lu, page 27, pour ceux qui connaissent effectivement les clauses de marché. Cet article précise, entre autres, qu'automatiquement, il va y avoir une revoyure de la redevance, d'où ma question. Est-ce qu'il va y avoir revoyure de la redevance qui est actuellement de 4 000 €, sachant que la redevance déclenchée, c'est 35 % des recettes à partir de 438 036 € ? Donc, j'aimerais savoir si, premièrement, il va y avoir revoyure de la redevance, et deuxièmement, où on se situe aujourd'hui, en termes de recettes. C'est l'article 19.1.1, page 24, pour ceux qui connaissent le document par cœur. Merci.

M. LE MAIRE : Il y a une réponse technique qu'on ne va pas vous donner maintenant.

M. Jean-François CLAIR : Par contre, j'aimerais bien avoir la réponse du mercredi. C'est vraiment important.

M. LE MAIRE : Par contre, lors de la négociation que j'ai menée très rapidement – « Allo, c'est le maire ; Oui, Monsieur société MENDON ; Je ne suis pas content, je ne veux pas à 4.8 %, donc est-ce que tu peux faire 1.8 ? ; Oui, je fais 1.8, Monsieur le Maire ; Merci » – cela s'est passé ainsi. Cela ne s'est pas passé que comme cela, mais cela s'est passé aussi sur le fait qu'il n'y a pas de clause de revoyure, surtout, on ne remonte pas les tarifs six mois après. Il m'a été répondu « non ».

Intervention hors micro

M. LE MAIRE : Je te dis franco comment cela s'est passé.

Mme Chantal DURAND : Simplement, Monsieur, je vais compléter. Le concessionnaire n'a pas fait le chiffre d'affaires qui lui permettrait de mettre en fonctionnement la clause de revoyure, donc il n'y en a pas. Sur la première question, pour le changement de jour des marchés, effectivement, un sondage a été fait auprès des commerçants. Les commerçants sont favorables parce qu'ils disent tous que lorsqu'ils sont sur des marchés les mercredis, les marchés fonctionnent très bien. Donc, ils sont tous favorables. En revanche, on s'est posé la question de la clientèle, de savoir si la clientèle le sera. Donc, un sondage va être fait très prochainement. Je viens d'avoir la proposition de l'imprimé qui va être distribué. On verra le process après, mais cela va être fait très rapidement et prochainement. On passe au vote.

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :
Madame Hélène DECOTIGNIE donne procuration à Madame Christelle FORTIN

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1er : Approuve les nouveaux tarifs journaliers afférents aux droits de place et autres droits (gardiennage et animation), arrêtés sur proposition de la Société MANDON et faisant ressortir une hausse de + 1,8 % par rapport aux mêmes tarifs approuvés par le Conseil Municipal du 13 décembre 2017 (article 7 du contrat de DSP signé le 15 décembre 2016).

Les tarifs des droits de place et autres droits seront donc les suivants au 1er janvier 2019 :

	2019	
	Abonné	**Non abonné**

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Sous bâche, le ml	2,18	2,18
A découvert, le ml	1,34	1,34
Catégorie 1 (poissonnier, fruits et légumes), le ml	2,06	2,06
Catégorie 2 (autres commerces alimentaires), le ml	1,60	1,60
Catégorie 3 (commerces non alimentaires), le ml	1,03	1,03
Place d'angle, la journée	1,11	1,11
Raccordement électrique, la journée	1,34	1,34
Non abonné, le ml		0,45
Gardiennage véhicule	0,92	0,92
Droit animation, la journée	2,08	1,25

Article 2 : Approuve l'actualisation de la redevance d'exploitation proposée par la société MANDON, qui sera versée par le délégataire à la Ville au plus tard le 31 janvier 2019. Le montant de cette redevance annuelle s'élève après actualisation (+ 1,8%) à 4 161 € pour l'année 2019.

Article 3 : Approuve l'actualisation de la redevance d'occupation du domaine public proposée par la société MANDON, qui sera payable par le délégataire à la Ville le 1er septembre 2019. Le montant de cette redevance annuelle s'élève après actualisation (+ 1,8%) à 1 561 € pour l'année 2019.

11 . Ouvertures dominicales des commerces en 2019

Mme Chantal DURAND : La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques donne l'autorisation d'une ouverture maximum de 12 dimanches aux commerces qui sont normalement fermés ce jour-là. En contrepartie, les salariés qui se voient obligés de travailler ces jours reçoivent des compensations. Après avis de la métropole puisque notre commune est rattachée à la métropole de Paris, après avis des syndicats de professionnels et de salariés, le Maire est amené, par arrêté, à décider des dates possibles d'ouverture.

Les dates qui ont été décidées pour les commerces de proximité, je ne vais pas vous les redire, mais elles figurent dans la délibération. Il existe également des dates pour les concessionnaires automobiles qui sont, cette fois, différentes de celles des commerces de proximité parce qu'elles correspondent à des opérations commerciales spécifiques. Donc, Monsieur le Maire a pris la décision des dates qui figurent dans la délibération. Avez-vous des questions là-dessus ?

M. Jean-François CLAIR : Oui, ma chère collègue, j'ai juste besoin de deux précisions. La première, c'est que je vois effectivement « principaux documents de référence : avis des organisations d'employeurs et des salariés consultés ». Ce sont des organisations de Joinville ou hors Joinville ?

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Mme Chantal DURAND : Ce sont des organisations hors Joinville.

M. Jean-François CLAIR : Qui ont pignon régional ou national, c'est ainsi qu'il faudrait l'interpréter.

Mme Chantal DURAND : C'est départemental ou régional, je ne saurais pas dire.

M. Jean-François CLAIR : Non, c'est l'idée que je voulais savoir parce qu'effectivement, ce n'est pas fait n'importe comment, c'est ce que je voulais dire. D'accord. Je voulais rappeler aussi, mais c'est plus politique malheureusement, que je regrette quand même qu'il y ait le travail le dimanche. Cela va être bicéphale, ce que je vais dire. D'un côté, je regrette parce qu'effectivement, les personnels ne peuvent pas bénéficier de leur repos dominical. C'est la loi de 2015, loi dite de Monsieur MACRON, je crois. C'est pour cette raison que c'est dommage. Ce qui est dommage aussi, c'est qu'avec la loi travail qui a été votée il y a quelques mois maintenant, les heures supplémentaires dans le privé ont été réduites. Avant, elles étaient à 1.25 % et à 1.50 % avec récupération le dimanche, et tout cela est passé à la trappe. Je crois que c'est 1.10 %. Je regrette beaucoup cette affaire-là, donc c'est le côté regrets. Après, il y a quand même un côté malheureusement avantages qui est aussi un regret, c'est que si on veut lutter contre les grandes surfaces, notamment à proximité de Joinville, on est obligé, pour sauver nos commerçants locaux et nos artisans, de travailler le dimanche. Donc, je voterai pour. C'est un peu une dualité, mais c'est ainsi.

M. Rémi DECOUT : C'est très macronien, c'est que tout en étant pour, on est en même temps un peu contre. Finalement, tu es plutôt macronien quand même.

Intervention hors micro

M. LE MAIRE : Non, parce que déjà les maires doivent recevoir. On ne m'a pas sollicité, mais je ne vais pas tarder à recevoir.

Intervention hors micro

M. LE MAIRE : Je vais le faire s'il faut le faire. Je suis démocrate. Il n'y a pas de problème, mais après Noël.
M. Michel LAVAL : J'ai les mêmes états d'âme, mais ils me conduisent à une conclusion différente. Effectivement, je trouve extrêmement regrettable qu'on sacrifie le repos dominical, et ne m'infligez pas des considérations sur l'obscurantisme religieux. Si vous préférez que ce soit un mardi, je prends un mardi pour tout le monde. Il n'y a pas de problème. Donc, il est utile, bon et sain pour la société qu'il y ait un jour, quel qu'il soit, où tout le monde est vacant et peut se consacrer à sa vie familiale et sa vie relationnelle. Je suis particulièrement outré lorsque je vois l'arrivée du Black Friday, cette tradition inventée avant-hier. Donc, nous vivons une dérive culturelle à laquelle je suis conscient que ce n'est pas une commune de moins de 20 000 habitants qui pourrait s'opposer toute seule, bien sûr. Donc, il y a effectivement le fait de la concurrence, la concurrence qui tire tout le monde vers le bas. Si nous sommes les seuls à tenir bon sur les principes du monde d'hier, la concurrence nous bouffera, mais il y a quelque chose qui, pour moi, est à absolument inadmissible dans cette décision, c'est le volet automobile. A la lumière de l'actualité récente – je n'avais pas besoin de cela, personnellement – je trouve quand même extraordinaire qu'on favorise encore l'activité des concessionnaires automobiles. Cela se fait aussi en Allemagne. L'Allemagne est en train de bazarder sa vertu aux orties pour favoriser son industrie automobile. On le fait également en France. Il faut absolument que l'industrie automobile tourne bien, mais je ne suis pas d'accord. J'aurais probablement voté la décision pour les commerces ordinaires, mais le volet automobile fait que je ne la voterai pas.

Mme Chantal DURAND : Cette déclaration faite, y a-t-il d'autres questions ? Jean-François.

M. Jean-François CLAIR : Rapidement, c'est sur l'automobile. Je vais quand même te répondre. Je travaille dans l'automobile depuis très longtemps, et il faut savoir qu'aujourd'hui, au niveau réglementaire, ce qui fait foi dans l'automobile, c'est le CO^2. Il n'y a pas qu'une voiture en France qui est au-dessus du CO^2. La plupart des véhicules allemands, si on prend les documents de l'ADEME que j'ai consultés il n'y a pas très longtemps, sont au-dessus du CO^2 dont la limite est de 120 g, je le rappelle. Donc, je pense qu'à un moment donné, il faut être raisonnable, et si on veut que quelque chose soit fait, il faut que cela le soit au niveau européen. Il ne faut pas attaquer sans arrêt les industriels français sur des sujets de ce type.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

M. LE MAIRE : Attendez, on est dans les ouvertures du dimanche.

M. Michel LAVAL : Je n'attaque pas les industriels français. Je ne réservais pas mon propos aux concessionnaires des marques françaises. C'est totalement hors sujet.

M. LE MAIRE : S'il vous plait, mais ce soir, vous avez la forme parce qu'à chaque délibération, cela part en travers. On pointe des questions pour la fin et tout. C'est Noël ; on se répond, on se parle, cela nous fait du bien. Cependant, quand même, il ne faut pas aller trop loin. Si je veux écrire à MERKEL pour lui parler de ses voitures, cela ne va pas le faire. Donc, qui pose une question ?

Mme Chantal DURAND : Chantal.

M. LE MAIRE : Et si vous voulez vous répondre entre vous, je fais une suspension de séance. Vous allez dehors et on revient après. Vous êtes toujours dans les mêmes groupes... Enfin, les mêmes groupes, on ne sait plus trop, parfois.

Mme Chantal COLIN : Pour poursuivre l'idée de Michel concernant le Black Friday, il pourrait être remplacé par la fête des grands-mères le 3 mars.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas une mauvaise idée. Pour information, c'est vrai que cette délibération, je ne la trouve pas intéressante, je vous le dis franchement. On nous propose des journées qui ne sont pas forcément adaptées à Joinville-le-Pont, aux types de commerces, mais à un moment, il faut aussi les voter. J'ai demandé qu'on fasse une évaluation sur ces jours des commerces ouverts à Joinville, et qu'on en reparle parce qu'il s'agit de savoir si on ne vote pas, une fois de plus, un truc inutile, sachant qu'on ne vote que des trucs utiles... Il se trouve que je suis un peu commerçant, et cela, franchement... Allez, on le vote. C'est une tradition.

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :
Madame Hélène DECOTIGNIE donne procuration à Madame Christelle FORTIN

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article 1er : donne un avis favorable à la proposition de Monsieur le Maire d'autoriser, par arrêté, les commerces de détail à déroger 12 dimanches par an en 2019 à l'obligation de repos dominical avec les contreparties prévues par le Code du travail pour les salariés concernés.

Article 2 : donne un avis favorable au calendrier suivant pour les commerces de détail autres que l'automobile :
- les dimanches 13, 20, janvier 2019 pour la période des soldes d'hiver ;
- le dimanche 26 mai 2019 pour la fête des Mères ;
- le dimanche 16 juin 2019 pour la fête des Pères ;
- les dimanches 30 juin et 7 juillet 2019 pour la période des soldes d'été ;
- le dimanche 8 septembre pour la rentrée ;
- le dimanche 1er décembre pour le Black Friday ;
- les dimanches 8,15, 22 et 29 décembre 2019 pour les fêtes de Noël ;

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Article 3 : donne un avis favorable au calendrier suivant pour les commerces de détail automobile :

- les dimanches 13 et 20 janvier 2019
- le dimanche 17 mars 2019
- le dimanche 7 avril 2019
- le dimanche 19 mai 2019
- le dimanche 16 juin 2019
- le dimanche 15 septembre 2019
- les dimanches 13 octobre et 20 octobre 2019
- les dimanches 10 et 17 novembre 2019
- le dimanche 8 décembre 2019

Pour : (31)
Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Rémi DECOUT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Marie PLATET (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Boutaïeb KADDANI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Madame Catherine MEUNIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Gilles COLRAT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Amèle SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Caroline RUIZ (Liste "Joinville avec vous"), Madame Isabelle SERIEIS (Liste "Joinville avec vous"), Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Madame Chantal COLIN (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Olivier AUBRY (Liste "Vivre Joinville ensemble")

Abstention : (2)
Monsieur Michel LAVAL (Non inscrit), Monsieur Pascal DE CAZENOVE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont")

12 . Approbation du rapport 2018 d'évaluation des charges transférées de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales de la Métropole du grand Paris

M. Francis SELLAM : C'est le fameux dossier rapport de la CLECT. Il existe plusieurs CLECT. Il y en a une à la métropole et on en a une aussi à l'EPT. Si vous prenez votre rapport et que vous allez en page 10, c'est écrit en petit, c'est le tableau du milieu : Joinville-le-Pont, les nuisances sonores, charge directe à payer de 2 197 €. C'est la raison pour laquelle on est concerné par cette CLECT, donc on vous demande d'acter le fait qu'on doit payer 2 197 € pour faire les audits et autres choses pour la métropole sur la CLECT. Merci.

M. LE MAIRE : Oui, Michel.

M. Michel LAVAL : Comme je vous le disais en aparté, quand j'ai vu ce document, je l'ai relu à deux fois pour réussir à rentrer dans l'usine à gaz. J'ai d'abord pensé qu'on parlait de k€, puis j'ai fini par comprendre qu'il ne s'agissait que d'euros, donc de sommes dérisoires. Donc, en ce qui concerne Joinville, il s'agit de quelque chose d'absolument fondamental, c'est-à-dire de notre adhésion à l'organisme de mesure Bruitparif et de l'actualisation de notre plan de prévention du bruit pour l'environnement qui était indigent, mais c'est une autre histoire. Donc, cela ne va vraiment pas chercher loin, et on s'interroge vraiment sur l'intérêt de ce mille-feuilles et l'intérêt de toute cette administration. On n'est pas certain qu'elle montera en puissance. On ne sait pas où tout cela va, donc il y a de quoi être très dubitatif. J'ai une deuxième question que je n'avais prévu de poser, mais suite à votre intervention, vous dites qu'à l'étage intermédiaire, l'étage de l'établissement territorial il n'y en a pas, et par contre, vous dites qu'il y en a une et qu'il existe une note... Je l'ai potassé, et si

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

j'avais compris que c'était pour 2 000 € que je le potassais, je n'aurais pas fait l'effort. Je l'ai potassé, et il y a une note en bas de page qui dit précisément que notre établissement n'en a pas.

M. Francis SELLAM : Je disais qu'il y avait une CLECT aussi au niveau de l'EPT.

M. Michel LAVAL : Donc, page 8, synthèse des valos, puce 9 : certains EPT n'ont pas souhaité tenir de CLECT, et on cite Paris-Est-Marne et Bois. Alors, qu'en est-il ? Les gens qui sont précisément à l'EPT peuvent-ils nous répondre ?

M. Francis SELLAM : Non, j'en fais partie, donc on a bien une CLECT à l'EPT 10. Là, il y a une erreur dans leur document, mais effectivement, il y en a une puisque j'y suis, Jean-Jacques aussi est suppléant sur cette CLECT. Donc, on est présent et on essaie de suivre toutes les réunions.

M. Michel LAVAL : En fait, ce n'est pas contre vous. Cela prouve que ce travail de Romain pour pas grand chose, en plus, n'est pas parfaitement exact.

M. Francis SELLAM : Surtout qu'au niveau des...

Intervention hors micro

L'administration : En fait, le rapport ne dit pas que les EPT n'ont pas de CLECT, mais qu'elles ne se sont pas réunies sur ce sujet-là.

M. Michel LAVAL : C'est vrai, il y a des commissions qui existent, mais qui ne se réunissent pas.

L'administration : Donc, chaque EPT a une CLECT qui est obligatoire par la loi, mais certaines CLECT de certains EPT ne se sont pas réunies sur ce sujet-là.

M. Michel LAVAL : Pour moi, c'est équivalent, mais bon...

M. Francis SELLAM Ceci dit, on n'a pas attendu la métropole pour travailler sur la nuisance sonore puisque Monsieur le Maire avait travaillé sur l'autoroute A4.

Intervention hors micro

M. LE MAIRE : Les enrobés, ce sont des mille-feuilles. Je vais vraiment dans votre sens, Michel. Il y en a marre de ce mille-feuilles, des CLECT et des trucs et des machins, des bidules. Il y en a marre. Là, je suis à la Région. On passe un budget, et on passe des heures à être assis pour lever la main pour un truc... C'est compliqué. Tout est compliqué. Ce sont des réunions et des réunions. Je ne sais pas qui on sert, mais à un moment, il faut simplifier. Le message, je veux que ce soit noté et que ce soit envoyé à notre Président de la République, en toute amabilité parce que, franchement, il s'était engagé à revoir ces mille-feuilles et il va falloir le faire, même si les conditions sont complexes en ce moment. Il faut le faire parce que les administrations se perdent, les élus se perdent et les habitants n'y comprennent rien. Donc, c'est dit ; on passe au vote.

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :
Madame Hélène DECOTIGNIE donne procuration à Madame Christelle FORTIN

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1er : Approuve le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

métropolitaine (CLECT) adopté le 3 octobre 2018 au titre des compétences Aménagement de l'espace métropolitain, Développement et aménagement économique, social et culturel, Lutte contre les nuisances sonores, Lutte contre la pollution de l'air, Soutien aux actions de la maîtrise de la demande d'énergie, Valorisation du patrimoine naturel et paysager et Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations telles que définies par les délibérations du Conseil métropolitain du 8 décembre 2017.

Article 2 : Approuve le montant d'attribution de compensation ajusté des transferts de charge tels que précisés au rapport 2018 de la CLECT ci-annexé.

13 . Adhésion à la centrale d'achat SIPP'n'CO du SIPPEREC - Approbation de la convention d'adhésion

M. LE MAIRE : Il s'agit de mieux acheter pour les adhérents. Je vous propose d'approuver l'adhésion à la centrale d'achats SIPP'n'Co.

M. Pascal de CAZENOVE : J'ai juste quelques observations là-dessus. La délibération qui est proposée relève à juste titre de l'intérêt économique, juridique et administratif de l'adhésion à la centrale d'achats. Maintenant, il faut quand même souligner aussi qu'adhérer à ce type de structure, c'est perdre la main, encore une fois, sur une compétence de plus. C'est transférer la maîtrise de la commande publique. Vous regrettiez le mille-feuilles il y a juste quelques instants, et là, on lui ajoute quelques... Juste par rapport à cela, est-ce qu'on pourrait avoir quelques informations supplémentaires ? J'ai lu la convention à deux reprises, mais je n'ai pas trouvé d'informations sur l'organe délibérant, alors est-ce que c'est directement le SIPPEREC ou une émanation du SIPPEREC ? Quelle est la représentation de la commune ? Quelles sont les modalités d'information du Conseil municipal ? Quelle est la répartition de la procédure de passation des marchés publics qui sont, du coup, si j'ai bien compris, complètement transférés, tant sur l'initiative que sur la procédure ? Ce serait bien qu'on ait juste quelques informations pour qu'on puisse se prononcer. Après, je n'y suis pas forcément défavorable, mais c'est pour tempérer un peu l'avantage que cela représente.

L'administration : Monsieur le Maire, si vous me le permettez, je ne voudrais pas qu'il y ait de malentendu. D'abord, il n'y a pas de transfert de compétences. On ne parle pas du tout de transfert de compétences. Ensuite, il n'y a pas de principe d'exclusivité. Ce n'est pas parce qu'on adhère à une centrale d'achats qu'on est obligé de passer par la centrale d'achats. Donc, en cela, on ne perd absolument aucune marge de manœuvre vis-à-vis de la commande publique. Ensuite, c'est bien le SIPPEREC qui va passer les marchés, selon les procédures établies par le Code des marchés publics. Libre à nous de passer par cette centrale d'achats ou de ne pas passer par cette centrale d'achats pour acquérir ce qui relève de nos besoins. Comme toutes les acquisitions, comme tous les achats que l'on fait, on doit en rendre compte auprès du Conseil municipal, donc il y aura un rendu compte des acquisitions faites, y compris par les centrales d'achats du SIPPEREC. Il n'y a pas de difficulté.

M. Pascal de CAZENOVE : A quel moment il est décidé qu'on passe ou non, du coup, par le SIPPEREC pour un marché ?

L'administration : C'est une décision d'opportunité qui est laissée à la libre appréciation de la collectivité. Donc, en fonction de son besoin, elle va aller regarder dans les marchés passés par le SIPPEREC si oui ou non, ces marchés répondent à son besoin, s'ils y répondent de manière économiquement avantageuse. Il faut être honnête, c'est généralement le cas. Sinon, on n'irait pas vers ce type de mutualisation, mais si ce n'est pas le cas, elle peut tout à fait lancer, par ses propres moyens, son propre marché.

M. Michel LAVAL : J'ai une remarque, c'est qu'effectivement, nous ne perdons pas de compétence puisque c'est optionnel, mais toutes les fois...

L'administration : J'insiste sur le fait que ce n'est pas une compétence. Une compétence, ce sont les ordures ménagères, l'assainissement. Cela n'a rien à voir avec une compétence.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

M. Michel LAVAL : D'accord, la formulation est ambiguë. Le sujet, c'est que tous ces organismes auxquels nous adhérons nous livrent, une fois par an, des rapports annuels, donc nous allons en valider toute une rafale ce soir.

Intervention hors micro

M. Michel LAVAL : Oui, en plus. Nous allons prendre acte, ce soir, de toute une rafale de ces rapports, dont le rapport du SIPPEREC. Ces rapports sont extrêmement généralistes. Sur des questions qui m'intéressent, je ne trouve pas réponse dans les rapports du SIPPEREC. Par exemple, ce sera l'objet de ma question. Donc, le fait que le SIPPEREC ait pris en 2017 une délibération très intéressante sur les compteurs communicants type Linky, ce n'est pas dans un rapport du SIPPEREC que je l'ai vu. C'était passé à l'as. C'est par mes réseaux que je l'ai appris. L'autre sujet, et je m'en étonne depuis que je suis à ce Conseil, c'est que nos représentants en ces organismes ne rendent compte de leur vote lors des sujets faisant débat. Donc, effectivement, même si c'est facultatif, c'est une perte de compétence importante pour ce Conseil municipal que je trouve de plus en plus bafouille.

Intervention hors micro

M. Michel LAVAL : Je ne parlais pas de compétence électrique, mais je parlais de la compétence du Conseil municipal à contrôler ce qu'il se passe. Je profitais de l'opportunité qu'on parle du SIPPEREC.

M. Jean-François CLAIR : C'est un complément d'informations par rapport à ce qu'a dit mon collègue. J'ai écouté avec attention. En commission finances, on a bien parlé du fait que la centrale d'achat, c'était fait pour passer les MAPA. C'est bien cela ou j'ai mal compris ? On a parlé de MAPA, c'est-à-dire les marchés à procédure adaptée. J'ai mal compris, alors.

L'administration : C'est moi qui vous comprends mal, pour le coup. Je n'ai pas compris votre question. En l'occurrence, on ne parle pas de MAPA.

M. Jean-François CLAIR : Si, en commission finances, on a bien abordé cette question. Toutes les questions qui ont été posées sont celles qui ont été posées en commission finances. Il m'a été répondu que cela allait servir, entre autres ou exclusivement – c'est ce que j'ai noté – aux MAPA, marchés à procédure adaptée.

L'administration : Non, ce n'est pas le cas. Dans la convention, il y a un certain nombre de lots qui ont été ciblés par la Ville comme étant ceux qui l'intéressaient. En fonction du volume d'achats que cela va représenter, donc en fonction du nombre d'adhérents à la centrale d'achats, les procédures de marchés publics s'appliqueront normalement, et ce ne sont probablement pas des MAPA vu les volumes d'achats qui vont être passés. Ce sont probablement des appels d'offres.

Intervention hors micro

L'administration : D'accord, on avait peut-être mal compris la question en commission, et du coup, on a mal répondu.

M. Bernard DUVERT : Oui, sur le fond, je rejoindrai mon collègue, Michel. On en a d'ailleurs parlé en commission, Monsieur le Maire, lorsqu'il était question d'examiner les différents rapports. Je me pose toujours la question de savoir si on n'a pas mis le doigt dans un engrenage, dont on peut difficilement sortir, et on en a l'exemple avec Info Com. D'ailleurs, ce sont des organismes qui semblent grossir puisqu'ils proposent un service supplémentaire auquel vous nous demandez d'adhérer. Il y a une question que je me pose chaque fois : quel est le coût ? L'adhésion à tout service est payante. Je regrette que cette délibération ne fasse pas mention du coût que cela va représenter. Je suis allé chercher, et j'ai trouvé quelques informations, à 0.16 € par habitant, plus des participations additionnelles, éventuellement, mais cela me semble quand même être important de savoir pour combien on y va. J'ai fait cette remarque lors du dernier Conseil municipal concernant une délibération, lorsqu'on a désigné le délégué à la protection des données. On nous a présenté une délibération qui n'était pas chiffrée non plus, et on m'a fourni la réponse, effectivement, comme quoi cela coûterait 15 800 €. Je trouve anormal que ces délibérations ne soient pas présentées avec le chiffrage qui va avec. Quand je signe un contrat, je veux savoir pour combien je le signe.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

M. Olivier AUBRY : Donc, effectivement, on va s'abstenir sur cette délibération. Bernard a rappelé qu'on demande d'adhérer avant de connaître le coût, c'est la première chose, mais deuxièmement, et d'une façon plus générale, je crois qu'il faudrait – vous avez évoqué le mille-feuilles, la complexité du fonctionnement qui s'amplifie ; on a vu qu'il n'est pas facile de sortir d'Info Com puisqu'on est encore dans la procédure – remettre cette délibération en perspective par rapport à l'évolution de l'organisation et du fonctionnement des territoires. L'établissement public a été créé au 1er janvier 2016.

M. LE MAIRE : Attends, stop. Franchement, on est sur le SIPPEREC, et on est en train de proposer d'adhérer à une centrale d'achats. Là, on est parti sur un discours, on sort du débat.

M. Olivier AUBRY : Non, parce que vous avez évoqué vous-même...

M. LE MAIRE : Si, franchement, ce soir, vous vous lâchez sur des trucs où on sort des questions. Donc, je fais un rappel comme quoi on sort des questions. On parle de centrale d'achats.

M. Olivier AUBRY : Non, on a parlé complexité aussi. On a parlé mille-feuilles, fonctionnement lourd, et j'aimerais juste poser une question.

M. LE MAIRE : Brièvement, pose ta question.

M. Olivier AUBRY : Alors ma question est de savoir s'il ne serait pas temps de poser le fonctionnement et l'organisation de ces organismes, de ces syndicats inter-communaux dans le cadre de l'organisation territoriale. Quel est l'impact de l'établissement public nouvellement créé sur ces fonctionnements ? Est-ce qu'il ne serait pas plus simple que l'ensemble des villes de ces territoires se posent un peu et revoient vraiment le fonctionnement qui devient très lourd ?

M. Jean-Jacques GRESSIER : Je vais simplement faire une réponse sur le SIPPEREC puisque vous avez bien voulu me nommer délégué titulaire du SIPPEREC. J'assiste effectivement aux réunions. J'ai eu, récemment et économiquement parlant, le rapport du SIPPEREC, et je vous rappelle qu'il subventionne l'enfouissement de l'éclairage, et ce, pour plusieurs milliers d'euros qui ont été touchés par la commune. Donc, je tiens ce document à votre disposition, bien entendu, et je pense que cela vous permettrait de voir un peu la nécessité d'être adhérent au SIPPEREC.

M. LE MAIRE : Merci d'avoir rappelé à quoi servait le SIPPEREC. On passe au vote.

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :
Madame Hélène DECOTIGNIE donne procuration à Madame Christelle FORTIN

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article 1er : Approuve l'adhésion à la centrale d'achat « SIPP'n'CO »

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L2122-17 du même code, à signer tout document relatif à cette adhésion, notamment la convention d'adhésion et son annexe 1 relative à la sélection des bouquets.

Pour : (30)
Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Rémi DECOUT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (Liste

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

"Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Marie PLATET (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Boutaïeb KADDANI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Madame Catherine MEUNIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Gilles COLRAT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Amèle SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Caroline RUIZ (Liste "Joinville avec vous"), Madame Isabelle SERIEIS (Liste "Joinville avec vous"), Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Pascal DE CAZENOVE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Michel LAVAL (Non inscrit)

Abstention : (3)
Madame Chantal COLIN (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Olivier AUBRY (Liste "Vivre Joinville ensemble")

14 . Rapports d'activités 2017

M. Jean-Jacques GRESSIER : Mes chers collègues, c'est une belle transition puisque nous allons parler maintenant du rapport d'activité des délégataires. Merci de m'épargner la lecture de ces différentes pages puisque je pense que vous l'avez regardé avec attention. Nous sommes tout à fait disposés à répondre aux questions éventuelles que vous avez sur ces principaux délégataires.

M. Michel LAVAL : On n'a plus aucune nouvelle d'Autolib' ?

M. Jean-Jacques GRESSIER : Si, Monsieur KADDANI va vous répondre.

M. Boutaïeb KADDANI : Pour Autolib', effectivement, il y a toujours le conflit avec BOLLORE. Ce qui se passe actuellement, c'est qu'il y a une contestation de la part du syndicat de tout ce qui est avancé par BOLLORE en termes de chiffrage, sur le coût de résiliation et sur le déficit. Ce qui a été fait récemment, c'est que ce soit le syndicat Autolib' ou BOLLORE, c'est qu'ils ont, chacun, désigné ce qu'on appelle un conciliateur. Là, ils ont donc 90 jours pour essayer de trouver une solution. Cette solution peut être acceptée ou pas, et si elle n'est pas acceptée, cela passera au Tribunal administratif. C'est en ce qui concerne Autolib'.

En ce qui concerne Vélib'...

Intervention hors micro

M. Boutaïeb KADDANI : Sur Vélib', vous avez constaté que, malheureusement, la station n'est pas prête. J'ai eu l'information pas plus tard qu'hier. Donc, ce qu'on appelle le Consuel – je ne sais pas si tout le monde sait ce qu'est le Consuel, c'est pour pouvoir faire le branchement – a été délivré au mois d'août, et ENEDIS ne peut pas faire le branchement parce que, visiblement, il y a des difficultés avec le Département. Donc, il faut que le Département donne une autorisation pour pouvoir faire ce branchement. Normalement, cela va se faire sous peu. En ce qui concerne la deuxième station qui est sur le bas de Joinville, c'est pareil. C'est toujours avec le Département qu'il faut avoir des autorisations. J'ai reçu un mail ce matin qui me dit que le Département va donner l'autorisation à partir du 7 janvier. Cela veut dire qu'à partir du 7 janvier, les travaux dans le bas de Joinville vont commencer. Ce sont les informations dont je dispose à ce jour.

M. Michel LAVAL : C'est effectivement très intéressant de comparer le destin, d'une part, de Vélib', et d'autre part, d'Autolib'. Vélib' a des problèmes pour démarcher, mais foncièrement, c'est un service qui fonctionne. Autolib', c'est autre chose, et je vous renvoie à la délibération du Conseil municipal qui a souscrit avec enthousiasme au contrat Autolib'. A ce moment-là, les voix qui disaient qu'Autolib' était un acte qui n'avait rien à voir avec Vélib' ont été traitées d'obscurantistes, mais enfin, elles en ont l'habitude.

M. Boutaïeb KADDANI : Juste pour compléter ce que je disais, sur l'année 2018, Joinville-le-Pont ne paiera pas un centime pour les stations Vélib' puisqu'il n'y en avait pas sur 2018. L'autre information,

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

c'est que, normalement, toutes les stations qui existaient à ce jour sur toute la région parisienne seront prêtes au 1er trimestre 2019.

M. LE MAIRE : Merci pour ton intervention.

M. Jean-François CLAIR : Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai quelques remarques. Je vais reprendre ce que l'on avait dit en CCSPL, donc je vais grouper la société MANDON et la société de la Maison Bleue. J'avais fait remarquer, en CCSPL, qu'effectivement, dans les rapports, il n'y avait pas de rapport financier. Je crois que cela a dû être corrigé. Je n'ai pas regardé ma boîte, mais du moment que les membres de la CCSPL ont eu le rapport financier, merci d'avoir fait ce travail. Je pense quand même que c'est bien de le donner parce qu'après, on se pose des tas de questions, et ce n'est pas bon de se poser ce type de questions.

Ensuite, dans ces nombreux rapports que vous avez tous lu, il y a un rapport qui m'a mis mal à l'aise, et qui m'a particulièrement ému. Donc, je vais vous faire part collectivement de ma question. Je crois que cela a dû vous toucher aussi, comme moi. C'est le syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne. Je ne vais pas vous citer la page, mais à un moment donné, je vais vous dire la phrase. J'ai vu qu'il y avait 339 obsèques d'enfants de moins de 1 an, contre 217 en 2016. Donc, cela m'a perturbé et cela me perturbe toujours. J'aimerais savoir ce qui s'est passé pour qu'on ait ce différentiel d'obsèques, sachant qu'on a le même problème au niveau des personnes puisqu'on a 296 contre 234 avant. Qu'est-ce qui justifie ce qui s'est passé ? Est-ce qu'on a une explication qui explique ce surnombre ou ce côté anormal ? Cela m'a perturbé et cela me perturbe encore, donc j'aimerais bien avoir une explication. Comment avez-vous pris cela, vous ? Cela m'a beaucoup gêné.

Mme Liliane REUSHLEIN : Oui, Jean-François, comme toi, j'ai été émue, alors pour être suppléante au SIFUREP et titulaire à Valenton, j'entends beaucoup parler de crémation, de morts, etc. Comment tu veux qu'on t'explique, dans un syndicat, qu'une année, il y a 30 ou 40 morts de plus ? On ne peut pas te l'expliquer. Le SIFUREP ne peut pas t'expliquer cela. Tu comprends ? Effectivement, cela nous émeut. Ce qui m'émeut, ce sont aussi les indigents, mais on ne peut pas l'expliquer. On n'a pas d'explication.

M. Jean-François CLAIR : On se pose une question et cela ne me laisse pas insensible.

M. LE MAIRE : Je pense que, de toute façon, les organismes de type ARS ou autres surveillent les mortalités et seraient capables de te donner des explications. On a des pics lors de chaque canicule, ce n'est pas compliqué. Dans nos services, au sein de la Ville, on voit arriver les avis de décès, et cela s'amplifie. Donc, chaque fois, je dis que c'est la canicule ou autre, et cela ne pardonne pas. Sur le département, quand on a des amis, lors de canicule, qui ont des frigos qui ne sont pas du tout prévus pour des hébergements, malheureusement, de dépouilles et qui sont réquisitionnés – c'est le cas d'amis à moi – je peux te dire que cela fait bizarre quand tu entends cela. Des frigos qui accueillent tout ce qui va à Carrefour ou à Picard accueillent finalement des corps, on est sur des signes. Après, c'est quantifié par les rapports sur les ministères. Sur le Val-de-Marne, il y a des quantifications. Cependant, c'est vrai que sur les enfants, je n'ai pas fait attention, mais cela m'intéresserait de connaître la réalité.

M. Jean-François CLAIR : Après, avec Marne Vive, c'est quelque chose de plus rationnel, on va dire. Ce seront des questions qui seront un peu comme celles de l'année dernière. L'année dernière, on m'avait promis des réponses que je n'ai pas eues, bien évidemment, donc je vais poser des questions un peu similaires. J'ai remarqué, par exemple, que les stations 2015, il y a des stations qui servent à contrôler la qualité de l'eau sur la Marne, ce qui est donc quelque chose d'extrêmement important. Qu'on soit écologiste ou pas, je pense qu'on est tous intéressés par cette fameuse qualité, d'autant qu'on parle actuellement de baignade. J'ai remarqué qu'il y avait quatre stations de contrôle qui ont été fermées : SM V4, V6, V8, V14. La dernière fois, une seule était fermée. Je contrôlais les stations. Donc, là, on en a quatre. J'aimerais savoir pourquoi on ferme ces stations, alors qu'on parle beaucoup de contrôle. C'est la première question. La deuxième question est un peu similaire à ce que j'ai posé l'année dernière, et concerne très exactement la station 311 2000. C'est pratiquement la même question que l'année dernière. Je n'ai toujours pas eu de réponse. Cette station a la particularité de contrôler la faune, la flore, les aspects phytosanitaires et les micropolluants. Les documents s'arrêtent en 2015, donc on retrouve tout cela effectivement sur le site du syndicat. J'aimerais savoir pourquoi il n'y a pas de nouveau rapport, alors que sur le site Internet, on nous parle d'un rapport qui devrait venir, mais qui ne vient pas. Je m'étonne quand même qu'aujourd'hui, on parle beaucoup d'écologie,

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

et c'est quand même un cas très pratique et concret d'écologie où mon collègue pourrait très bien dire quasiment la même chose. Donc, je m'interroge et j'aimerais bien avoir quelques réponses, alors pas forcément ce soir. Même en différé, si je peux avoir les réponses, ce serait sympa.

M. Pierre MARCHADIER : Je vais te répondre. Déjà, je trouve que tu as un ton qui est un peu... Quand on voit le travail qui est fait à Marne Vive, depuis des années, pour mettre en place des analyses de l'eau en temps réel, tout au long de l'année, non sur quatre stations, mais sur 15 endroits de la Marne, les études qui sont réalisées, tu peux tout à fait prendre contact avec les ingénieurs qui font un travail remarquable. Toute une étude a été publiée sur les rejets, l'analyse. Je ne suis pas un spécialiste d'Escherichia Coli ni de tout le reste. Ce sont des ingénieurs qui sont régulièrement embauchés pour aller mener des enquêtes, des études. Tout est publié. Il y a des rapports qui sont...

Intervention hors micro

M. Pierre MARCHADIER : Non, il y en a que tu n'as pas, qui sont au syndicat.

Intervention hors micro

M. Pierre MARCHADIER : Non, on ne va pas te donner, mais après, tu peux aller te renseigner et les consulter. Ce que je peux dire, c'est qu'ils font un super travail, que ce sont des gens qui nous appuient pour tous les projets, qu'ils soient écologiques ou autres, sur tout ce qui est en train de se faire à Saint-Maur, à Bonneuil, au Perreux, ce qui va se faire à Joinville. Ils font un travail remarquable. Le rapport d'activité reste un rapport d'activité. Après, on peut consulter tous les documents, rapports d'études et d'analyses qui ont été fait, mais qui font un mètre d'épaisseur. Là, ce n'est qu'un rapport d'activité. Je ne peux pas en dire plus sur la station S4 3000, machin. Je ne suis pas ingénieur.

M. Jean-François CLAIR : Enfin, ce n'est pas l'histoire d'être ingénieur, mais c'est sur le site de Marne Vive, donc je fais comme d'habitude. Je vais voir les sites et je regarde les rapports quand ils sont en ligne sur les sites. Donc, il y a un rapport d'activité et automatiquement, il est très incomplet. Quand je cherche d'autres problématiques, je vais sur les sites. Je retrouve des documents de 2018, mais il y a des documents qui datent de 2015 ou 2013. C'est tout.

M. Pierre MARCHADIER : Enfin, c'est tout ce que je peux dire. C'est vraiment aller chercher la petite bête.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Y a-t-il d'autres questions sur ces rapports d'activité ? S'il n'y a pas d'autres questions, merci de l'intérêt que vous avez apporté à ces différents rapports. Donc, nous vous demandons d'avoir pris acte de ces différents rapports. Avez-vous pris acte ? Merci.

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :
Madame Hélène DECOTIGNIE donne procuration à Madame Christelle FORTIN

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article Unique : prend acte des rapports d'activité 2017

- MARCHES D'APPROVISIONNEMENT FORAINS - SOCIETE MANDON
- CRECHE DES PETITS CHERIS - SOCIETE LA MAISON BLEUE
- SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE DE FRANCE (S.I.G.E.I.F.)
- SYNDICAT MIXTE DU SECTEUR CENTRAL DU VAL DE MARNE (INFOCOM 94)

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

- SYNDICAT DES COMMUNES DE LA REGION PARISIENNE POUR LE SERVICE FUNERAIRE (S.I.F.U.R.E.P.)
- SYNDICAT MARNE VIVE
- SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION (S.I.P.P.E.R.E.C.)
- PARIS METROPOLE

Pour : (32)
Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Rémi DECOUT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Marie PLATET (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Boutaïeb KADDANI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Madame Catherine MEUNIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Gilles COLRAT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Amèle SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Caroline RUIZ (Liste "Joinville avec vous"), Madame Isabelle SERIEIS (Liste "Joinville avec vous"), Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Pascal DE CAZENOVE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Madame Chantal COLIN (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Olivier AUBRY (Liste "Vivre Joinville ensemble")

Abstention : (1)
Monsieur Michel LAVAL (Non inscrit)

15 . information sur l'arrêté préfectoral de la société sefi-intrafor au titre de la règlementation des installations classées pour la protection de l'environnement

M. Jean-Jacques GRESSIER : Monsieur le Préfet du Val-de-Marne a pris un arrêté le 23 octobre 2018 portant enregistrement au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement au profit de la société SEFI-INTRAFOR. Cet arrêté vise l'exploitation d'une installation de fabrication et de traitement des boues, pour la réalisation de parois moulées dans le cadre de la construction de la future gare de Saint-Maur/Créteil. La consultation au public a eu lieu du 2 au 27 juillet. Cet arrêté préfectoral joint en annexe doit être présenté pour information au Conseil municipal.

On vous demande de donner acte de la transmission de cette information de cet arrêté préfectoral. On passe au vote.

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :
Madame Hélène DECOTIGNIE donne procuration à Madame Christelle FORTIN

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article Unique : Donne acte de la transmission pour information de l'arrêté préfectoral n°2018/3481 du 23 octobre 2018.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

16 . Convention entre le département du Val-de-Marne et la Ville pour l'utilisation de l'outil " OLIVIA" pour la coordination des chantiers

M. Jean-Jacques GRESSIER : Les chantiers du Grand Paris Express débutés en 2015 ont un impact significatif sur la circulation dans le département, par ailleurs déjà perturbée par des chantiers en cours réalisés par les villes ou des concessionnaires. Le Département du Val-de-Marne a mis en place, en décembre 2016, une démarche partenariale circulation, rassemblant l'ensemble des intervenants : société du Grand Paris, Région Ile-de-France, les villes, la RATP, les aménageurs, les concessionnaires, etc.

L'objectif est de produire un outil permettant une meilleure coordination des chantiers. Le Département a engagé le développement informatique de cet outil baptisé OLIVIA, optimisation et limitation des impacts sur l'espace public. Il sera mis gratuitement à disposition des villes. Il doit permettre l'instruction des arrêtés de circulation et rendre accessible, sur une même plate-forme, les informations des chantiers programmés. Il offre une dématérialisation et une modernisation du volet administratif, et l'élaboration des arrêts tout en respectant et en se conformant strictement aux prérogatives de chaque acteur.

Je vous demande de bien vouloir approuver la convention qui est jointe au dossier.

M. Michel LAVAL : Je voudrais juste faire une remarque. Je n'ai pas fait carrière dans la pollution, mais j'ai fait carrière dans l'informatisation. Quand on arrive plutôt vers la fin, on relativise beaucoup de choses. Les promesses de l'informatisation n'ont pas, globalement, été tenues. C'est certainement un très bel outil, mais il dépendra entièrement de la rigueur de l'alimentation de cet outil. Cet outil ne fera pas de miracle. C'est ce qu'il faut rappeler sans cesse lorsque ce genre de promesse mirifique arrive. C'est tout. Je suis pour, bien sûr.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Il a le mérite d'exister. Nous passons au vote.

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :
Madame Hélène DECOTIGNIE donne procuration à Madame Christelle FORTIN

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article Unique : Approuve la convention « Olivia » relative à l'utilisation de l'outil de coordination des chantiers jointe à la présente délibération et autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L2122-17 du CGCT, à la signer.

17 . Conventions d'Objectifs et de Financement à intervenir entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales

Mme Chantal ALLAIN : Les projets qui ont été retenu pour l'année 2018 sont les suivants :
- BAFA Citoyen, formation avec module sur la posture citoyenne ;
- Action passerelle CM² / 6ème favorisant la continuité éducative sur le territoire, à l'école, dans les structures de loisirs ;
- L'action d'accompagnement à la scolarité par le biais du contrat local d'accompagnement à la scolarité pour 2018-2019, portant sur 11 groupes de 5 à 15 participants qui vise également le soutien aux parents dans le suivi de la scolarité aux enfants, aide aux devoirs, ateliers méthodologiques,

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

activités culturelles et partagées parents/enfants, en direction des élèves des premiers et seconds degrés en lien avec l'Education nationale.

Je vous demande donc de bien vouloir approuver les conventions d'objectifs et de financement proposées par la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne pour ces projets, annexées à la présente délibération, et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Je précise que lors de la commission enfance, j'ai eu beaucoup de questions de Monsieur Jean-François CLAIR auxquelles j'ai répondu. Avez-vous des questions ?

M. Jean-François CLAIR : Merci, ma chère collègue. Ce que je voudrais simplement dire en résumé de la commission enfance, c'est qu'il y a un énorme travail qui est fait, effectivement, par notre collègue, et il y a surtout un travail que je qualifierai un peu d'inconnu parce que lorsqu'on voit une délibération, on ne se rend pas compte du travail qu'il y a derrière, et ce que cela représente. Donc, j'invite simplement ma collègue, peut-être, à nous faire une très légère présentation, sans rentrer dans le détail, de ce que représente chaque contrat puisqu'il y en a trois. Je rappellerai simplement que le contrat, sur la convention, n'a pas de somme. Contrairement aux deux autres contrats où il y avait une somme de 8 000 et de 4 160 €, le troisième contrat ne présente pas de subvention dans le contrat même. Là, je pense que c'est une erreur qu'il faudra, à mon sens, corriger, mais ce n'est pas ma question. Je pense qu'une petite présentation rapide ferait quand même du bien à tout le monde, pour voir tout ce travail social qui est fait pour toutes les personnes qui en ont besoin. Je pense que, là, on a tous besoin d'un peu de réconfort par ces moments difficiles.

Mme Chantal ALLAIN : Concernant le CLAS, le financement, pour 2017/2018, a été de 14 497 €. Donc, il concerne l'accompagnement des parcours de l'ensemble des enfants vers la pré-adolescence, du 1er degré vers le 2ème degré, particulièrement lors du passage CM²/6ème. Concernant le BAFA, on a eu 4 BAFA cette année. Ils ont réussi la première partie, et là, ils vont passer la deuxième partie bientôt. Le financement est basé sur le quotient familial, avec le Département qui donne 100 € chaque fois à chaque participant. C'est tout.

M. Jean-François CLAIR : Si je peux me permettre, je vais compléter un peu parce qu'il y a des choses que je trouve extrêmement intéressantes. Par exemple, si on prend la Jeunesse, il y a effectivement les BAFA, tu viens de le rappeler. Il faut savoir que les quatre à cinq candidats ont été reçus. Ce sont des personnes qui ont 17 ans, ou qui peuvent s'inscrire en ayant moins de 17 ans. Il y a plusieurs formations, dont une formation qui dure 8 jours consécutifs et d'autres stages pratiques qui durent 15 jours. Ce que j'ai retenu d'extrêmement important, c'est qu'à mon sens, il faut intégrer le brevet de secouriste, ce qui n'a pas été fait lors de la dernière session. Là, c'est un clin d'œil que je lance. Par contre, ces personnes sont ensuite – tout du moins, tout ou partie de ces personnes – intégrées, je crois, dans les manifestations de jeunes. Cela veut dire qu'elles ne sont pas laissées pour compte, mais que derrière, il y a effectivement un pas franchi pratique. C'est quelque chose d'important qui pourrait peut-être intéresser mes collègues de droite. Ensuite, il y a aussi quelque chose de particulièrement important. Effectivement, cela a touché 78 enfants, 11 groupes, etc., mais c'est marqué. Cependant, il y a aussi un dispositif d'exclusion temporaire, et les élèves qui sont exclus temporairement du collège sont aussi pris en main. Tu ne l'as pas dit, mais je pense qu'il faut quand même le répéter. C'est, à mon sens, aussi important de savoir qu'ils ne sont pas mis à la porte, mais que, derrière, il y a toute une structure pour les ramener – je ne sais pas si je peux appeler cela de la sociabilisation ou autre chose. Donc, ils sont récupérés, et un travail de fond est fait. Je pense qu'il faut aussi le répéter, quitte à faire un petit peu de publicité. Cela fait bien au cœur aussi.

Mme Chantal ALLAIN : Tout à fait. Pour les enfants qui sont exclus, il va y avoir un stage de boxe qui va être mené par Mamadou THIAM, justement, pour ces gens-là. Maintenant, concernant le BAFA, vous avez pratiquement tout dit. C'est tout ce dont on avait parlé. Pour le secourisme, il faut savoir qu'on fait des sessions de secourisme. Il va y en avoir une concernant les gens qui s'occupent du baby-sitting et on va incorporer les gens du BAFA en même temps. On passe au vote.

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS,

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :
Madame Hélène DECOTIGNIE donne procuration à Madame Christelle FORTIN

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article Unique – Approuve les conventions d'Objectifs et de Financement N° 201800460 "Facej Jeunesse", N° 201800459 "Actions relevant d'une démarche innovante" et N°201300319 "Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) 2018-2019" avec la Caisse du Val-de-Marne et autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L2122-17 du CGCT, à engager les démarches en exécution de la présente délibération notamment à signer ces trois conventions.

18 . Don d'anciens mobiliers de bibliothèque à l'association La Pagaille (recyclerie)

M. Pierre MARCHADIER : Comme vous le savez, la nouvelle bibliothèque va être dotée de matériel et de mobilier neuf qu'on a déjà commandé, et de certains mobiliers qui vont être faits sur mesure. Donc, la bibliothèque a gardé d'anciens mobiliers à hauteur de 10-15 % peut-être, donc il s'agissait ensuite de voir comment donner ce qui restait. Il y a à peu près 40 % qui ont été donnés à différents services de la Ville, au service scolaire, périscolaire, à la petite enfance, au service jeunesse, un peu partout. D'ailleurs, vu le travail que c'était, cela aurait été sympa que les services fassent un petit mot de remerciement à la bibliothèque, mais je dis cela en passant. Pour ceux qui restent, il fallait trouver une structure qui pouvait prendre le restant, donc la Ville s'est rapprochée du réseau Emmaüs pour trouver une association qui pourrait être intéressée par ce matériel. Par les temps qui courent, l'association s'appelle « La pagaille », qui a été ouverte en 2017 à Evry et qui, parmi ses nombreuses activités, collecte de nombreux livres puisqu'ils en ont récolté plus de trois tonnes depuis le début de l'année. Donc, ils avaient besoin de rayonnages, de stockage, de mobilier, etc., ce qu'on propose de donner si vous en êtes d'accord. Avez-vous des questions ?

Mme Chantal COLIN : La question, c'est de savoir s'il n'y a pas d'équivalent de La Pagaille à Joinville pour faire le don.

M. Pierre MARCHADIER : Il y a la pagaille de temps en temps à Joinville, mais on n'a pas trouvé d'association. Je crois que c'est Clément qui a fait les recherches un peu partout.
L'administration : Effectivement, on a fait les recherches et la première association qu'on a contactée, c'est Approche, à Saint-Maur, qui n'a pas souhaité récupérer le mobilier. Du coup, on a fait appel au réseau Emmaüs qui a lancé l'information dans son réseau et La Pagaille a répondu la première.

Mme Chantal COLIN : Merci.

M. Michel LAVAL : C'est évidemment une excellente initiative de faire en sorte que cela ne se perde pas. Je voudrais juste dire que dans le cadre de la grande transformation des services et des bâtiments municipaux, je regrette encore cette fermeture temporaire qui a privé d'un service. Pour les autres services, on a su trouver des solutions. Celui-là, à mes yeux, est tout aussi important que les autres, et je le regrette.

M. Pierre MARCHADIER : Tout a été étudié, mais il n'y a pas de solution qui soit acceptable, et c'est ce qu'il se passe dans pas mal de villes. Je suis allé, il n'y a pas longtemps, au Perreux. Quand ils ont refait leur bibliothèque, ils ont fermé un an.

M. LE MAIRE : Ce qui m'embêtes, c'est la position de l'opposition systématique. Vous avez des regrets, d'accord. On les note en Conseil municipal, mais apportez-nous d'autres solutions et on les étudiera avec plaisir. Moi aussi, je le regrette, et Pierre plus que moi, je pense, encore, et les services de la longueur de la fermeture, mais à un moment, on n'a pas eu d'autre solution que de le regretter publiquement.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

M. Michel LAVAL : On affiche des priorités. La culture est un peu moins prioritaire que le reste quand on fait cela.

M. LE MAIRE : Je ne crois pas que la culture ait été maltraitée à Joinville depuis de nombreuses années.

M. Michel LAVAL : Je ne parle pas des spectacles. Je parle de la culture, de celle qu'on s'approprie, de la culture quand on regarde un DVD ou quand on lit un livre.

M. Pierre MARCHADIER : Je nuancerai parce que je rencontre quand même pas mal de Joinvillais. Il est vrai que les gens sont déçus, mais ils le comprennent. Ils sont déçus et ils sont impatients.

M. Michel LAVAL : C'est parce qu'on m'en a parlé que je vous le dis ce soir. Cela ne m'est pas venu tout seul. J'ai de quoi m'acheter tous les livres que je veux. J'ai un problème d'encombrement, par contre, mais sinon il n'y a pas de problème pour moi. Ce n'est pas pour moi que je parle.

M. Pierre MARCHADIER : Michel, il y a eu un report assez important aussi sur Saint-Maur parce qu'il y a beaucoup d'emprunts qui sont faits sur Saint-Maur. Ce n'est pas une fermeture sans solution. Tout le monde n'y va pas, mais un certain nombre de familles y vont, donc je pense qu'il faut peut-être nuancer un peu ce point. De toute façon, on n'a pas le choix. On passe au vote.

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :
Madame Hélène DECOTIGNIE donne procuration à Madame Christelle FORTIN

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article Unique : Décide de faire don du mobilier d'occasion de la bibliothèque municipale, dont la liste est annexée à la présente délibération à l'association La Pagaille Recyclerie - 15 rue Ernest Renan, 94200 Ivry-sur-Seine.

19 . 15ème édition du festival du court métrage de Saint-Maur-des-Fossés 2018 - attribution du prix du scénario

M. Pierre MARCHADIER : En octobre dernier, Saint-Maur célébrait la 15ème édition du festival du cours métrage sur « Les pas de mon oncle », et les 50 ans du film de TATI, donc « Mon oncle », qui a été tourné, comme vous le savez, juste à côté, dans le vieux Saint-Maur. J'ai eu le plaisir de faire partie du jury qui était parrainé par Alexandre BRASSEUR et présidé par l'acteur réalisateur Mathieu SIMONET. Il y avait 300 films qui ont candidaté ; 46 ont été retenus par le comité d'organisation. Donc, comme depuis que cela existe, j'ai eu le plaisir de remettre le prix du meilleur scenario décerné par la Ville de Joinville à une équipe de six jeunes issus d'une très belle école qui s'appelle RUBIKA, qui est l'école du talent du numérique, sise à Valencienne, Montréal et en Inde.

Je vais vous demander d'accorder la subvention de 1 000 € à ces six jeunes. Avez-vous des questions ?

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT,

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :
Madame Hélène DECOTIGNIE donne procuration à Madame Christelle FORTIN

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article Unique : Décide l'attribution de la somme de 1 000 euros à Charline PARISOT, en charge de partager cette somme avec les autres participants du film primé, dans la catégorie meilleur scénario et prix du jury, *SANS GRAVITE* (Jérémy CISSÉ, Fioretta Caterina COSMIDIS, Flore ALLIER-ESTRADA, Maud LEMAÎTRE-BLANCHART et Ludovic ABRAHAM) afin de financer leur prochain film.

20 . adhésion à l'association cinéma public - festival ciné junior 2019 et autres partenariats (formations réseaux, évènements)

M. Pierre MARCHADIER : Je vous demande de nous autoriser à adhérer à l'association Cinéma Public puisque nous avons choisi, cette année, de participer à la programmation du festival Ciné Juniors qui aura lieu en février, au cinéma à Joinville, sur quatre jours, avec quatre matinées de films pour tous âges. Je ne rentre pas dans les détails. C'est très intéressant. On finira sur des ateliers intergénérationnels de Mashup, qui sont des ateliers de montage de cinéma. C'est très rapide, très ludique, etc.

Donc, est-ce que vous nous autorisez à adhérer à cette association pour la modique somme de 105.60 € ? Avez-vous des questions ? Il n'y a pas de question.

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :
Madame Hélène DECOTIGNIE donne procuration à Madame Christelle FORTIN

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1er : Approuve l'adhésion à l'Association Cinéma Public pour un montant total de 105,50 euros décomposé comme suit : 77 euros + 1,50 euros par milliers d'habitants.

Article 2 : Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT à signer tous les documents nécessaires à cette démarche en exécution de la présente délibération.

21 . Mandat donné au CIG pour la négociation de conventions de participation en matière de protection sociale complémentaire

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

M. LE MAIRE : Je vous propose tout simplement de donner mandat au CIG pour passer une nouvelle convention pour le risque santé prévoyance, et de prendre acte de celle-ci à partir de janvier 2020. Il y a quelques années, je crois, Clément, il y a 7 ans à peu près, nous étions réunis pour proposer aux personnes qui travaillent dans cette collectivité d'améliorer leur prévoyance, ce qui a été fait. Là, nous renouvelons ce contrat. Je crois que c'était Harmonie Mutuelle qui avait remporté le contrat la dernière fois. Je voulais quand même vous donner quelques chiffres. Actuellement, nous aidons 97 personnes pour la prévoyance, à raison de 5 € de participation de la Ville mensuellement, soit un coût de 480 € par mois, 55 bénéficiaires pour la mutuelle, avec une participation de 7 € pour la catégorie C et 5 pour A et B, soit 357 € par mois, ce qui représente une dépense annuelle, pour la Ville, de 10 044 €. Je me satisfais de voir plusieurs agents avoir souscrit à des complémentaires, notamment lors de cas d'arrêt de travail de longue durée. Ceux qui ne l'ont pas fait sont lourdement perdants.

Donc, la Ville accompagne, et je vous demande de donner mandat au CIG. Avez-vous des questions ? Non.

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :
Madame Hélène DECOTIGNIE donne procuration à Madame Christelle FORTIN

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1er : DECIDE de donner mandat et de s'associer à la procédure de mise en concurrence organisée par le CIG de la petite couronne courant 2019 pour la passation de convention de participation pour les risques santé et prévoyance à adhésion facultative.

Article 2 : DECIDE de solliciter l'étude pour les garanties portant sur :
- le risque « santé »
- le risque « prévoyance »

Article 3 : PREND ACTE que la décision éventuelle d'adhérer aux contrats proposés à compter du 1er janvier 2020 fera l'objet d'une délibération ultérieure, une fois les tarifs et garanties connus.

22 . Transfert de personnel municipal à l'Établissement Public Paris Est Marne et Bois

M. LE MAIRE : Je vous demande de décider du transfert de cette personne qui est un ingénieur, à compter du 1er janvier 2019, à l'EPT. Autorise le Maire à signer ce transfert. On n'a pas le droit de donner le nom de l'agent, normalement, mais vous le connaissez. Il n'y a pas de question.

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :
Madame Hélène DECOTIGNIE donne procuration à Madame Christelle FORTIN

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1er : Décide du transfert au 1er janvier 2019 du personnel chargé de la compétence « Aménagement de l'espace » soit 1 ingénieur.

Article 2 : Dit que l'agent transféré conserve le maintien de ses conditions d'emploi et de statut, de sa rémunération, de ses droits acquis, et à titre dérogatoire du même nombre de jours de congés supplémentaires et autorisations spéciales d'absence et des mêmes avantages sociaux que ceux détenus au sein de sa collectivité d'origine si ces derniers s'avèrent plus favorables que ceux attribués par l'EPT.

Article 3 : Dit que l'agent pourra exercer son droit d'option en matière de régime indemnitaire ultérieurement à son transfert, lorsque l'EPT aura fixé par délibération les critères d'attribution des primes et indemnités selon l'organigramme finalisé de l'établissement et les fonctions et missions exercées par chaque agent.

Article 4 : Dit que l'agent pourra choisir de conserver le temps de travail hebdomadaire dont il bénéficiait au sein de la commune ou opter pour celui mis en place au sein de l'EPT.

Article 5 : Autorise le Maire à signer l'arrêté conjoint de transfert.

23 . Recrutement d'agents contractuels en application des articles 3 et 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 pour les accroissements temporaires et saisonniers d'activité et les remplacements

M. LE MAIRE : Vous m'autorisez à recruter des agents contractuels pour les causes suivantes : accroissement temporaire d'activité, saisonniers, remplacements temporaires. Et à signer les contrats nécessaires. Avez-vous des questions ?

M. Pascal de CAZENOVE : J'ai une question très rapide. Est-ce qu'on sait sur quels services ? Est-ce que c'est envisagé précisément ou est-ce que c'est pour se réserver la possibilité préventivement d'un recrutement futur ?

M. LE MAIRE : Chaque année, c'est la même délibération. Ce n'est pas grave, Pascal. Je crois qu'il y a déjà des agents qui sont impactés par la signature, et d'autres par sécurité. Clément ?
L'administration : Les services les plus « consommateurs » de saisonniers, ce sont les services techniques sur la période estivale, et les agents contractuels sur emploi non permanent, ce sont les animateurs souvent, sur le périscolaire où on peut avoir des accroissements de besoins. Dans ce cas, on a ce type de contrat.

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :
Madame Hélène DECOTIGNIE donne procuration à Madame Christelle FORTIN

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1er : Autorise les recrutements d'agents contractuels dans les conditions prévues par les articles 3 et 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour les besoins temporaires liés :

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

- à un accroissement temporaire d'activité,
- à un accroissement saisonnier d'activité,
- au remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Article 2 : Charge le Maire ou son représentant de :

- constater les besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, à un accroissement saisonnier d'activité et au remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels,
- déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des agents contractuels recrutés selon la nature des fonctions, leur expérience et leur profil,
- procéder aux recrutements,
- signer les contrats nécessaires.

24 . Rémunération des agents recenseurs

M. LE MAIRE : Je vous propose de bien vouloir fixer, comme chaque année, la rémunération des agents pour l'année 2019. Avez-vous des questions ? Non, pas spécialement. Donc, je vous remercie.

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :
Madame Hélène DECOTIGNIE donne procuration à Madame Christelle FORTIN

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article Unique : Approuve la rémunération des agents recenseurs comme suit :

	Séance de formation	Tournée de reconnaissance	Bulletins de logement	Bulletins individuels	Régularité exhaustivité de la collecte /200 BL
Montant brut à l'unité	25 euros	25 euros	1,25 euros	1,90 euros	0 à 110 euros

25 . tableau des effectifs

M. LE MAIRE : Il faut que je vous demande d'adopter le tableau des effectifs annexé. Avez-vous des questions ? Non.

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :
Madame Hélène DECOTIGNIE donne procuration à Madame Christelle FORTIN

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article Unique : Décide d'adopter le tableau des effectifs (en annexe 1) ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1er janvier 2019.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés sur ces emplois seront inscrits au budget de la collectivité.

26 . Convention avec la Préfecture pour la dématérialisation des actes

M. LE MAIRE : Je vous demande de m'autoriser à signer avec le représentant de l'Etat pour la mise en place de télétransmission d'actes et de dématérialisation des actes budgétaires. C'est simple. C'est vite dit, mais c'est cela. Avez-vous des questions ?

M. Jean-François CLAIR : Ce n'est pas une question, mais plutôt un commentaire de ce qui a été dit dans une commission qui n'est pas spécifiée dans le document. On va aussi vers la dématérialisation du Conseil municipal. C'est ce qu'on a dit, et il faudrait peut-être aussi en profiter pour le rappeler. Ce n'est pas marqué dans la délibération. Je crois que c'est en test actuellement.

M. LE MAIRE : Sans vous le dire, on était en test ce soir.

M. Jean-François CLAIR : Oui, je sais, mais ce n'est pas parce que je le sais qu'il faut le dire. Si je le sais, cela n'a pas d'intérêt que je le sache tout seul. Il faudrait peut-être prévenir les gens et nos collègues.

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :
Madame Hélène DECOTIGNIE donne procuration à Madame Christelle FORTIN

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article Unique : Autorise le Maire à signer la convention avec le représentant de l'État pour la mise en place de la télétransmission des actes et de la dématérialisation des actes budgétaires.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

27 . Vœu relatif au pouvoir d'achat des retraités

M. Jean-Marie PLATET : Avant de lire le vœu, je voulais juste dire deux mots comme je l'avais dit lors de la commission des finances. Lors du dernier conseil d'administration de l'Abbaye, du groupe ABCD, il a été décidé à l'unanimité des élus, des représentants des résidents, des représentants des familles et des représentants du personnel de voter ce vœu. Ce vœu sera voté dans la forme dans les quatre communes, à savoir Bonneuil, Créteil, Joinville et Saint-Maur-des-Fossés. Après, je sais qu'on n'a que la lecture à faire. Je pourrais vous répondre à la fin si vous avez des questions à poser.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas de questions sur les vœux.

M. Jean-Marie PLATET : Non, mais en sortie.

M. Michel LAVAL : Exceptionnellement, c'est un vœu pieux. Qui pourrait ne pas le voter ? Je trouve que faire de la politique de la manière dont, personnellement, je le conçois serait de donner au minimum quelques pistes sur les mesures nécessaires parce que demander que soient prises les mesures nécessaires pour permettre à nos retraités de vivre dignement, évidemment, je suis pour. Tout le monde est pour. Maintenant, faire de la politique, il me semble que ce serait indiquer des pistes.

M. Bernard DUVERT : Ce vœu a été rédigé avant les annonces concernant...

Intervention hors micro de M. Jean-Marie PLATET

Mme Marie-France ASTEGIANI : Alors, moi, Monsieur PLATET, je vous félicite et j'ai honte de moi parce qu'un vœu comme celui-là, je pense qu'une élue communiste aurait dû le proposer. Je me félicite que vous l'ayez fait. Je suis retraitée, et ce que vous dites, c'est vrai, on aide les enfants et les petits-enfants. Bravo.

M. Jean-Marie PLATET : Pour vous rassurer, à Bonneuil, il y a des élus qui sont communistes et qui ont adopté également ce vœu. C'est pour vous montrer que c'est...

Intervention hors micro

M. Jean-Marie PLATET : C'est pour vous montrer que c'est inter...

Mme Liliane REUSHLEIN : Ce sont eux qui l'initient.

M. Jean-Marie PLATET : Pas du tout.

M. LE MAIRE : On va passer au vote de ce vœu. Monsieur DUVERT.

M. Bernard DUVERT : J'aimerais donner un avis qui va peut-être causer un peu de trouble dans cette assemblée encore une fois, mais je l'assume totalement. Donc, cette délibération en faveur de l'échange du pouvoir d'achat, on ne peut que la soutenir comme le disait mon collègue Michel, compte tenu, entre autres, du climat actuel qui règne dans notre pays. Cependant, la baisse du pouvoir d'achat des Français et des Joinvillais n'est pas le résultat de mesures fiscales décidées uniquement par l'Etat, comme vous le savez. Les élus locaux, et vous en faites partie Monsieur PLATET, ont aussi leur responsabilité dans l'affaire. Lorsqu'avec la majorité municipale, sans sourciller, vous votez les augmentations d'impôts, vous participez à la baisse du pouvoir d'achat des Joinvillais. C'est d'ailleurs à plusieurs reprises une petite réflexion que je vous ai faite. Cela ne concerne pas, d'ailleurs, que les impôts. Oui, cela vous fait rire, mais chaque fois qu'on prend une décision d'augmentation des services à la population, fussent-ils minimes, sur les cantines ou autre détail du genre, c'est aussi du pouvoir d'achat qui s'évapore. Donc, il faut, en responsabilité, ne pas jeter l'opprobre uniquement sur l'exécutif aujourd'hui. Le Président de la République a décidé, d'ailleurs, de revenir sur l'augmentation de la CSG appliquée sur les retraites, et c'est une...

Intervention hors micro

M. Bernard DUVERT : Laissez-moi finir. C'est une majorité de retraités qui vont donc en bénéficier.

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Intervention hors micro

M. Bernard DUVERT : Eh oui. Ainsi, on a de l'ambiance. Alors, j'aimerais savoir, Monsieur PLATET, si vous comptez intervenir auprès de vos collègues de la majorité pour que dès le budget 2019 un effort soit fait pour redonner du pouvoir d'achat aux Joinvillais, qu'ils soient retraités ou pas.

M. LE MAIRE : Jean-Marie PLATET, ce soir, présente un vœu qui a été soumis à débat à titre un peu exceptionnel, et qui se transforme en un vœu avec des argumentations qui sont quand même très politiques, d'une personne qui s'affiche publiquement maintenant proche du Président de la République. Dont acte. Je ne suis pas là pour critiquer le Président de la République. Simplement, aujourd'hui, le vœu concerne les retraités et les mesures prises sur leur pouvoir d'achat. C'est une vraie réalité. Entraîner la polémique en faisant du pro-Président ou de l'anti-Président n'est pas le sujet ce soir. Vous vous trompez de débat, et en plus, rentrer sur un débat municipal sur le pouvoir d'achat des Joinvillais, je peux vous dire que c'est un peu déplacé. D'abord, les impôts n'ont pas augmenté ici depuis 2014. Il faut s'en rappeler. De nombreux efforts ont été faits, et la ville a quand même été franchement rénovée.

Je n'irai pas plus loin ce soir, mais je trouve que votre prise de parole, Monsieur DUVERT, sera peut-être très peu comprise par les retraités joinvillais. On saura leur rappeler. On passe au vote.
Qui est pour ? Unanimité. Merci Jean-Marie.

Présents :
Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :
Madame Hélène DECOTIGNIE donne procuration à Madame Christelle FORTIN

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article Unique : Soutien le groupe ABCD dans sa demande au Gourvernement de prendre les mesures nécessaires permettant aux retraités de vivre dignement.

QUESTIONS DIVERSES

J'ai reçu dans les délais fixés par le règlement intérieur du Conseil trois questions du groupe « VIVRE JOINVILLE ENSEMBLE ».

Question 1 du groupe « Vivre Joinville ensemble » - M. DUVERT

Monsieur le Maire,

Les villes voisines comme Nogent sur Marne, le Perreux sur Marne ou Champigny ont connu des mouvements de lycéens ces dernières semaines avec dans certains cas, des violences surprenantes. Au regard de ces événements, pouvez-vous nous informer de la situation des établissements scolaires de la commune ?

Réponse de M. LE MAIRE

Monsieur le Conseiller municipal,

Monsieur le Conseiller municipal, Joinville n'a pas connu de situation similaire, heureusement. Nous

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

avons été informés de mouvements en préparation, et avec notre Police municipale à laquelle je rends hommage ce soir, et l'adjoint en charge de cette Police municipale, nous avons anticipé la situation. La Police municipale a mené une action préventive sur le lycée Sainte-Marie, auprès de son proviseur, afin d'éviter tout débordement, et quelques élèves ont été clairement identifiés.

Question numéro 2 du groupe « Vivre Joinville ensemble » M. AUBRY

Monsieur le Maire,

La métropole du Grand Paris, a voté une disposition interdisant dès 2019, aux vieux diesels (d'avant 2000) de circuler à l'intérieur du périmètre de l'A86 dans une ZFE (zone à faible émissions regroupant 79 communes) et à partir de 2024 ce sont tous les véhicules diesels qui seront concernés.
Pour mettre en œuvre cette nouvelle ZFE, les maires des communes concernées, dont Joinville, devront prendre des arrêtés municipaux pour officialiser cette mesure. Quelle sera la position de notre ville ?

Réponse de Monsieur le Maire

Monsieur le Conseiller municipal,

Monsieur le Conseiller municipal, cher Olivier, la mise en place de la ZFE souhaitée par la métropole du Grand Paris ne pourra se faire – et je le rappelle – sans les maires qui conservent leur pouvoir de police. On estime, à Joinville, que 462 véhicules, dont 276 de particuliers, sont classés critère V et seront touchés dès l'été prochain. La métropole doit, dans les prochains jours, exposer la méthode de la mise en place qui comprendra une consultation publique. Je tiens ici à rappeler que cette interdiction doit s'accompagner de mesures incitatives fortes de la part de la métropole, de l'Etat, pour permettre à ces propriétaires souvent les moins fortunés de changer de véhicule ou de les aider à changer de véhicule. Actuellement, la métropole verse 5 000 € pour l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion électrique, hydrogène, hybride, rechargeable ou GMV. L'Etat verse une prime à la conversion entre 1 000 et 2 500 €, ainsi qu'un bonus écologique de 6 000 € pour l'achat d'un véhicule électrique neuf. Je ne suis pas certain que ce sera suffisant. D'autre part, j'appelle à ce que les communes concernées au sein de l'EPT Paris Est Marne et Bois prennent une position commune.
J'apprends que le gouvernement annule une prime de 4 000 € dédiée à l'achat d'un véhicule non polluant. Ils viennent de revenir dessus ; ils ont annulé et ils sont revenus. Donc, j'apprends qu'ils viennent de revenir dessus. C'est pour vous dire que c'est un pas en avant, un pas en arrière.

Question numéro 3 du groupe « Vivre Joinville ensemble » - Mme COLIN

Monsieur le Maire,

Nous n'avons pas accès au nouveau parking ouvert sous le gymnase et la Mairie comme c'est le cas pour nos collègues de la majorité qui viennent en véhicule.
Pour des raisons pratiques de stationnement lorsque nous avons des réunions, conseils, commissions ou autres manifestations à la Mairie, pouvez-vous nous attribuer un « bip » qui nous permettrait l'ouverture de la porte de ce parking ?

Réponse de Monsieur le Maire

Madame la Conseillère municipale,

J'avais une réponse qui était plutôt destinée à Monsieur AUBRY, mais bien sûr, on va vous attribuer un BIP, Madame COLIN. Faites comme moi, venez en vélo.

***

Monsieur le Maire : J'ai reçu dans les délais fixés par le règlement intérieur du Conseil trois questions

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

du groupe « Unis pour Joinville-le-Pont ».

Question n°1 du groupe « Unis pour Joinville-le-Pont » - M. CLAIR

Monsieur Le Maire,

La Ville a acquis il y a plusieurs dizaines d'années un pavillon Baltard chez un brocanteur. Ce "pavillon aux fleurs" a été stocké plusieurs années au Parangon. Ce pavillon avait de nombreuses particularités dont des vitraux.
Pouvez-vous nous préciser le devenir et l'état actuel de ce pavillon "Baltard" ? D'autre part, est-il possible d'exposer tout ou partie du pavillon, voire les vitraux en Mairie qui sont un témoignage historique de notre patrimoine?

Réponse de Monsieur le Maire,

Monsieur le conseiller municipal,

Nous avons ici même débattu plusieurs fois de ce sujet ancien. Pour rappel c'est en 1989 que le conseil municipal a approuvé l'acquisition via la délégation de services des marchés forains publics confiée à l'époque à la société Lombard et Guérin, d'une halle couverte style Napoléon III (appelé commercialement "halle aux fleurs de Monaco" mais qui n'a jamais été à Monaco) pour l'implanter sur la place du 8 mai 1945. D'une surface couverte d'environ 1300 m2 cette halle devait accueillir les forains sur une place du marché rénovée. Le montage financier d'acquisition a été le suivant :

- Lombard et Guéri acquis cette halle pour 3,5 millions de francs - soit 868 000 euros 2018 corrigés de l'inflation financé 500 000 euros en fonds propres et 3 000 000 de francs par emprunt garantie par la Ville.
- En contre-partie la Ville a abandonné 466 000 francs – soit 115 000 euros 2018 – tous les ans sur sa redevance tout en prolongeant le contrat de concession de 15 ans soit un manque à gagner de 1,7 M€.

Les travaux estimés à 35 millions de francs n'ont finalement pas été réalisés. La Ville a notamment invoqué des difficultés avec les carrières. En 1994 il a été évoqué l'idée de l'utiliser pour le projet de "Maison de la Marne" sur le quai de Polangis mais ce projet n'a pas non plus eu de suites. La Ville a finalement décidé le 20 octobre 1994 de reprendre à son compte l'amortissement de l'emprunt de la halle pour 2 millions de francs – 429 000 euros euros 2018 – et a ré-augmenté la redevance des 466 000 francs. La Ville dans ce dossier aura finalement perdu environ 1 M€ (actualisé 2018). Depuis la halle est entreposée au 26 avenue de Joinville en pièces détachées. Les conditions de stockages depuis ont été telles que l'ouvrage s'est fortement dégradé. Une étude architecturale réalisée en 2010 et transmise alors au Conseil municipal qui en avait débattu avait conclue au peu d'intérêt patrimonial des éléments restants. Il ne reste que des structures métalliques en fonte pour la plupart corrodés. Aucun vitrail n'a subsisté. Je n'en ai pas de connaissance, et je suis intéressé.

Donc si vous avez des informations, je vous demande de me les fournir. Nous n'avons pas, non plus, d'idée du devenir de ces vitraux. Cependant, c'est une question dont nous débattrons prochainement de nouveau puisque je proposerai sincèrement qu'on se débarrasse, à un moment, ou qu'on revende cet ouvrage, sauf si on en trouve une utilité qui serait malheureusement fort coûteuse, je pense.

Question n°2 du groupe « Unis pour Joinville-le-Pont » - M. CLAIR

Monsieur Le Maire,

Joinville-le-Pont a un passé historique et paléontologique attesté par de nombreux livres anciens, par l'histoire orale et nos historiens locaux.

Or la Ville est en pleine mutation urbanistique quel que soit les quartiers et de nombreux chantiers sont ouverts. Chaque terrassement de chantier est potentiellement une source de fouilles

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

archéologiques. A titre d'exemple, je citerai le puits situé sur la parcelle de l'ancien garage de Monsieur Magneville à Polangis. Parcelle qui a fait l'objet d'un projet de construction. Ce puits, profond de plusieurs de dizaines de mètre, d'après le témoignage d'anciens, devait servir d'aération à un tunnel souterrain. A-t-il fait l'objet de fouille archéologique ?

Au-delà de cet exemple et compte tenu de l'importance des travaux d'urbanisme en cours ou à venir à Joinville-le-Pont, je vous remercie de nous rappeler les dispositions prises permettant des fouilles archéologiques ou paléontologiques lors des travaux de terrassement et si les parcelles font l'objet d'études historiques ou paléontologiques préalables ?

Par avance, Monsieur le Maire, je vous remercie de votre réponse.

Réponse de M. LE MAIRE

Monsieur le conseiller municipal,

En amont de grands travaux d'aménagement ou lorsqu'un permis de construire est déposé dans une zone sensible ou de par son ampleur, le préfet de région et son service archéologique peuvent ordonner un diagnostic archéologique. L'objectif est de vérifier si le terrain recèle des traces d'anciennes occupations humaines susceptibles d'être détruites. Ce fut par exemple le cas sur l'opération des hauts de Joinville. L'Institut National de Recherches d'Archéologie Préventive a effectué un diagnostic et, devant l'absence de vestiges, a estimé ne pas avoir besoin d'intervenir. Ce sont donc ces services qui sont prescripteurs.

Question n°3 du groupe « Unis pour Joinville-le-Pont » Monsieur M. De CAZENOVE

M. le Maire,

L'obligation de décoration des constructions publiques, plus communément appelé « 1% artistique », est notamment applicable lors de la construction, de l'extension ou de la réhabilitation d'un bâtiment public.
Dans le cadre des travaux en cours dans le Haut de Joinville (réfection de l'hôtel de ville, de la bibliothèque, construction du gymnase et de l'école), qu'est-il prévu s'agissant de l'application de ce dispositif ?

Je vous remercie pour votre réponse,

Réponse de Monsieur le Maire

Monsieur le Conseiller municipal,

Le dispositif du 1% artistique ne s'applique pas lorsque la Ville n'est pas maître d'ouvrage, ce qui est le cas pour le gymnase du Bataillon, la crèche des Petits Chéris ou encore l'école Simone Veil. Il ne s'applique pas non plus lorsqu'il s'agit de la réhabilitation d'un équipement comme la bibliothèque Louis Aragon. Pour autant vous savez que je suis très sensible à la commande artistique. Vous remarquerez d'ailleurs que la société Eiffage, concessionnaire de la ZAC et maître d'ouvrage de certains équipements, a investi offrant à la Ville deux œuvres d'art inaugurées récemment : une œuvre de Benoît Luickx sur le parvis de l'Hôtel de ville, une œuvre d'Yvonne Clergerie dans le Parc du Parangon. Nous avons par ailleurs engagé la restauration et le déplacement de deux fresques de Charles Bricoux présentes dans la salle de l'Horloge pour mettre en valeur ce patrimoine Joinvillais.

J'ai reçu dans les délais fixés par le règlement intérieur du Conseil la question de Monsieur Michel LAVAL conseiller Municipal Groupe écologiste.

Question de M. LAVAL « non inscrit »

Monsieur le Maire,

Lors du dernier Conseil municipal, le 16 octobre 2018, je vous avais alerté pour la seconde fois sur l'escroquerie du déploiement du compteur d'électricité communiquant « Linky » d'ENEDIS. Les

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Ecologistes sont en effet particulièrement sensibles à l'utilisation mensongère d'arguments écologiques pour faire accepter des mesures très contestables.

Dans une longue réponse, vous aviez reconnu la validité des arguments des Ecologistes… qui avaient déjà été repris par la Cour des Comptes et le SIPPEREC. En revanche, arguant une fois encore que le problème ne se poserait qu'en 2020, vous aviez refusé de répondre à ma demande de soutien des Joinvillais qui refuseraient ce dispendieux compteur espion dans leur domicile.

Néanmoins, dans le « Joinville Mag' Zine » de décembre, vous avez semblé faire un pas en avant en consacrant à ce sujet la totalité de votre éditorial, où vous avez promis que « la Ville (…) soutiendra les Joinvillais qui s'opposent à son installation car chacun doit avoir le droit de choisir. » Dont acte.

Comme je l'avais annoncé, ENEDIS vient de mettre en ligne un nouveau calendrier de déploiement, annonçant que son offensive sur Joinville commencera en mai 2019. Je vous demande donc ce soir comment concrètement vous entendez aider les Joinvillais qui refuseraient « Linky » pour leur pavillon ou leur appartement. Appliquerez-vous tous les points listés dans le vœu du SIPPEREC en date du 22 juin 2017 ? Irez-vous jusqu'à soutenir les Joinvillais en justice si ENEDIS les y attaque ?

Je vous remercie pour votre réponse.

Réponse de Monsieur le Maire,

M. le Conseiller municipal,

Cher Michel, je n'ai pas validé les arguments des écologistes. Rien ne sert de tout ramener à vous, comme d'habitude, mais j'ai fait un état des lieux des données objectives que nous avons sur le compteur Linky. Cet état des lieux, je n'y reviendrai pas ce soir, est clairement en défaveur de ces compteurs. La Ville, vous le savez, n'a pas les moyens juridiques de s'y opposer. Les délibérations ou arrêtés qui ont été pris à l'encontre du déploiement de ces compteurs ont tous été annulés.

intervention hors micro

M. LE MAIRE : Attendez, je ne vous interromps pas. Notre rôle sera donc de soutenir les Joinvillais qui souhaiteront s'y opposer dans leur démarche. Pour ce faire, nous travaillons à éditer un document clair faisant des droits dont disposent les Joinvillais à cet égard, à l'égard d'ENEDIS, et des moyens juridiquement établis de s'y opposer. Je rappelle d'ailleurs que nous avons eu une démarche similaire à l'égard des propriétaires de parcelle impactés par le passage de la ligne 15 sud.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 36

Le Secrétaire de Séance

Monsieur Stephan SILVESTRE

Le MAIRE de Joinville-le Pont

Olivier DOSNE

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Signature des membres présents à la séance, en application de l'article L2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. DOSNE	Mme PETIT	Mme DE COTIGINIE
M. GRESSIER	M. PLATET	Mme SELLAM
Mme DURAND	Mme REUSCHLEIN	Mme FORTIN
M. DECOUT	M. KADDANI	Mme RUIZ
M. OUDJEBOUR	M. BARUGEL	Mme ASTEGIANI-MERRAIN
Mme TOLLARD	Mme FIORENTINO	M. CLAIR
M. SELLAM	Mme MEUNIER	M. DE CAZENOVE
Mme ALLAIN	M. COLRAT	M. LAVAL
M. MARCHADIER	M. OUANOUNOU	Mme COLIN
M. DESTOUCHES	Mme SERIEIS	M. DUVERT
Mme CHERY	M. SILVESTRE	M. AUBRY

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)